

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

12 NOVEMBRE 2009

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Rapports d'activité 2008
des syndicats
intercommunaux : S.I.A.
– S.I.A.B.S. –
S.I.D.E.Y.N.E.-S.E.Y. –
S.I.E.P.**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 13 novembre 2009
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 19 novembre 2009
et qu'il est donc exécutoire.

Le 20 novembre 2009

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services



François LANSIART

=====

L'an deux mille neuf, le 12 novembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 5 novembre deux mille neuf, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD*, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Monsieur CHARREAU, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

*Monsieur MAILLARD (sauf pour le dossier 09 G 00, le procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2009, le compte-rendu des actes administratifs, les dossiers 09 G 01-02)

Avaient donné procuration :

Monsieur LEBRAY à Madame BOUTIN
Madame USQUIN à Madame de JOYBERT
Madame ROCCHETTI à Madame de CIDRAC
Madame KARCHI-SAADI à Madame TÉA
Madame RHONÉ à Monsieur LÉVÊQUE

Secrétaire de Séance :

Monsieur ROUSSEAU

OBJET : RAPPORTS D'ACTIVITÉ 2008 DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX :
S.I.A. – S.I.A.B.S. – S.I.D.E.Y.N.E.-S.E.Y. – S.I.E.P.

RAPPORTEURS : Monsieur le Maire (S.I.A. – S.I.E.P.) Monsieur MAILLARD (S.I.A.B.S.)
Madame de CIDRAC (S.I.D.E.Y.N.E.-S.E.Y.)

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

NOTE DE SYNTHÈSE

L'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales dispose que : « *Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.*

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier ».

En application de ces dispositions, les rapports pour l'année 2008 des syndicats intercommunaux suivants dont la Ville est membre font l'objet d'une communication :

- le Syndicat Intercommunal d'Assainissement (S.I.A.),
- le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Boucle de la Seine (S.I.A.B.S.),
- le Syndicat Intercommunal D'Electricité des Yvelines Nord-Est (S.I.D.E.Y.N.E.-S.E.Y.),
- le Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation Seine et Forêts (S.I.E.P.).

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des rapports présentés.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

PREND ACTE des rapports d'activité 2008 des syndicats intercommunaux précités.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC
Vice-Président du Conseil Général des Yvelines

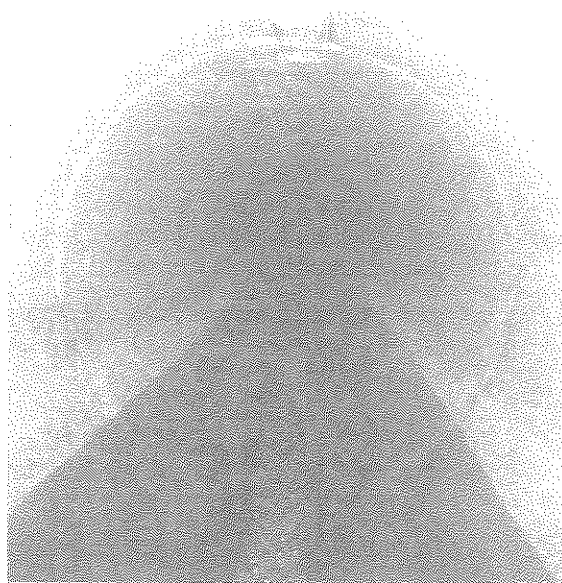
SYNDICAT INTERCOMMUNAL

AGIR L'ASSAINISSEMENT

du Sud-Ouest

CC SUD-OUEST AGIR L'ASSAINISSEMENT

(SIA)



RAPPORT SUR L'ACTIVITE

DE L'ANNEE 2008

SOMMAIRE

1° - PRESENTATION DU SYNDICAT

- A / Composition
- B / Création - Durée
- C / Objet
- D / Description du réseau
- E / Mode de gestion

2° - ACTIVITE ADMINISTRATIVE DU SYNDICAT

- A / Le Comité Syndical
- B / Le Bureau
- C / Le renouvellement du comité syndical

3° - VIE FINANCIERE DU SYNDICAT

- A / Compte Administratif 2008
- B / Cotisation des communes membres
- C / Dette

4° - PRINCIPAUX ASPECTS DE L'ANNEE 2008

- A / La programmation de travaux
- B / Les travaux décidés en 2007 et achevés en 2008
- C / L'étude de temps de pluie
- D / Les autres dossiers du SYNDICAT

Rapport établi par le Président de l'Etablissement Public, conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, transposant l'article 40 de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale.

1° - Présentation du Syndicat

A- Composition

Le Syndicat est composé de 9 communes dont 6 communes pour la totalité de leur territoire : l'Etang-la-Ville, Fourqueux, Mareil-Marly, Marly-le-Roi, le Port-Marly, Saint-Germain-en-laye, et 3 partiellement ; il s'agit de Chambourcy (versant sud), Louveciennes (le Bas Prunay) et le Pecq (rive gauche).

La population desservie, telle qu'elle ressortait des recensements précédents, était en 2008 de 86 250 habitants.

B- Création - Durée

Ce Syndicat a été créé par arrêté préfectoral du 1^{er} août 1950 et pour une durée illimitée. Constitué au départ de 4 communes (Marly-le-Roi, le Pecq, le Port-Marly et Saint-Germain-en-Laye) il a été complété en 1953 par Fourqueux, en 1958 par Mareil-Marly et l'Etang-la-Ville, en 1983 par Louveciennes et en 1990 par Chambourcy.

C- Objet

Au démarrage le Syndicat était créé pour :

- construire un collecteur unitaire destiné à doubler le ru de Buzot et à rendre à ce dernier son caractère de ruisseau naturel,
- construire un collecteur eaux usées à Port-Marly et Marly-le-Roi,
- construire un collecteur eaux usées le Pecq/Saint-Germain Nord aboutissant au Pont du Pecq,
- construire un collecteur eaux usées du Golf du Pecq au Pont du Pecq, un poste de refoulement et une conduite sous le Pont du Pecq,
- étudier la jonction de ce système avec l'émissaire Sèvres-Achères,
- entretenir et exploiter ce réseau.

Depuis ces objectifs d'origine, sont venus se rajouter de nombreux collecteurs sur les communes du Syndicat dont la canalisation du ru de Port-Marly et du ru de l'Etang-la-Ville ainsi que des installations annexes.

Une modification des statuts du Syndicat a été débattue en séance du Bureau, le 5 novembre 2007, puis entérinée par le Comité Syndical le 20 novembre.

Elle avait pour objectif :

- de préciser l'objet du Syndicat,
- d'élargir la composition du Bureau à un deuxième poste de Vice-Président,

- de « toiletter » certains articles dont la rédaction était d'origine,
- et surtout de décider de mutualiser les investissements à venir et d'en répartir la charge résiduelle au nombre d'habitants, pour l'ensemble des communes, la règle existante étant de répartir le coût des investissements sur les communes bénéficiaires des travaux réalisés.

Cette modification a été soumise aux communes membres du Syndicat et approuvée par ces collectivités à l'exception de l'une d'entre elles. Elle a été entérinée par arrêté de Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Germain-en-Laye le 9 avril 2008.

D- Description du réseau

Le réseau comporte actuellement le linéaire suivant, précisé grâce au SIG (système d'information géographique) mis en place par le Fermier :

- 15 592 ml en unitaire
 - 12 412 ml en eaux usées,
 - 10 705 ml en eaux pluviales,
 - 361 ml de canalisation de refoulement
- soit un total de 39 070 mètres linéaires.

Il comporte également :

- 12 chambres à sable,
- 16 déversoirs d'orage,
- 2 siphons (le Port-Marly/le Pecq),
- 3 postes de relèvement, 2 situés sur la commune du Pecq, 1 sur Le Port-Marly,
- 1 bassin d'orage, situé rue Saint-Léger à Saint-Germain-en-Laye,
- 1 vanne de délestage, Le Pecq.

Les effluents sont ensuite dirigés vers le SIABS (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Boucle de la Seine dont le siège est au Vésinet) puis vers la station Seine Aval pour y être traités.

Le rapport d'activité du délégataire pour 2008 signale :

- une diminution régulière des volumes d'eau traités, 4 827 460 m³ contre 4 952 402 m³ en 2007 et 5 253 277 m³ en 2006 ; plusieurs raisons peuvent expliquer cette baisse sur des volumes restés stables sur les années précédentes : des raisons climatiques et environnementales,
- 1 604 ml de curage préventif,
- 1 164 ml d'inspection télévisée,
- 205 tonnes de déchets extraits des chambres à sable,
- 1 202 ml de canalisation inspectés par caméra,
- 6 enquêtes de conformité.

Pour le délégataire, les anomalies constatées sont les suivantes :

- problème de fonctionnement du transformateur Coq au Poste Rive Gauche, (en cours de résolution)
- problème de fonctionnement du Poste Fonderie, en particulier au niveau de la chambre de répartition,

- nécessité d'installer un dispositif de dégrillage au déversoir d'orage des Prairies au Pecq,
- problème d'accès au collecteur EP, route de l'Etang-la-Ville.

Le réseau présente des dysfonctionnements qui entraînent des rejets au milieu naturel :

- insuffisance capacitaire des collecteurs de bords de Seine sur Le Port-Marly et en amont du Poste Fonderie, ainsi que du collecteur de la RN 186 en aval de Marly-le-Roi,
- mauvaise configuration de l'ouvrage des Prairies entraînant des déversements en Seine,
- insuffisance capacitaire de la galerie du ru de Buzot dans sa partie aval.

E- Mode de gestion

Depuis mars 2004 et pour une nouvelle durée de 6 ans, la Société Lyonnaise des Eaux a la charge de l'entretien du réseau et des installations annexes dans le cadre d'un contrat d'affermage. Elle assure la visite et l'entretien des collecteurs, bouches d'égouts, regards de visite, grilles, déversoirs d'orage. Elle assure la surveillance et l'entretien des postes de relèvement, ainsi que de leurs installations : pompes, filtres, vannes etc...

Elle gère également la vanne électromagnétique de l'allée de Normandie au Pecq et celle du bassin de retenue des eaux pluviales à Saint-Germain-en-Laye. Elle gère enfin les demandes de branchements sur le réseau intercommunal.

Ce contrat ouvre à la Société le droit de percevoir auprès des usagers une redevance d'assainissement dont une part est perçue au profit de la Société à titre de rémunération pour les tâches qu'elle assume et la seconde part est reversée au Syndicat pour couvrir une partie de ses charges de fonctionnement. De plus, le Syndicat rémunère directement le Fermier pour la gestion des eaux pluviales puisqu'une grande partie du réseau est de type unitaire.

Conformément aux textes en vigueur, le Fermier adresse chaque année au Syndicat un rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement. Pour l'année 2008 ce rapport a été présenté en séance le 30 juin 2009.

Un avenant n°1 à ce contrat a été signé en début d'année 2005 pour constater la disparition de l'indice Psd D et son remplacement, dans la formule de révision des prix, par l'indice FDS 3.

Par ordre de service, le Syndicat a complété le contrat d'affermage par la mise en service des trois premiers sites instrumentés pour l'auto-surveillance du réseau ainsi que des deux pluviographes destinés à connaître le niveau des précipitations, puis par trois nouveaux sites mesurés ajoutés en mai 2007.

Un avenant n°2 a été présenté en séance du Comité Syndical le 30 novembre 2007. Il concernait :

- le compte de renouvellement prévu au contrat : déficitaire depuis 3 ans en raison de plusieurs casses, il a été remis à niveau par un versement du SIA et un nouveau programme de renouvellement a été décidé jusqu'à la fin du contrat,
- un renforcement de l'entretien sur deux secteurs, le déversoir d'orage des Prairies au Pecq et le siphon des bords de Seine, également au Pecq,

- le paiement, par les demandeurs, des attestations de raccordement au réseau d'assainissement collectif réclamées pour les cessions immobilières.

En remplacement de la D.D.E. et dès le début de l'année 2003, le Syndicat a bénéficié de la mise à disposition, par la Ville de Saint-Germain-en-Laye, d'un ingénieur spécialisé en assainissement qui a repris, pour le compte du Syndicat, à la fois la surveillance du réseau, l'étude des raccordements, les relations avec les services techniques des communes et avec le fermier du Syndicat. Pour le Comité Syndical, cet agent assure également la présentation technique des dossiers soumis au vote de l'assemblée.

Cet agent est parti en mutation à la fin du 1^{er} trimestre 2008 et n'a été remplacé qu'au 1^{er} octobre 2008. Sans autre moyen technique sur le Syndicat, cette vacance de poste explique qu'aucuns nouveaux travaux n'aient été lancés en 2008.

2° - Activité administrative du Syndicat

A- Le Comité Syndical

L'année 2008 a connu 6 séances :

- le 15 février pour des dossiers techniques, la modification du projet DN 600 sur Fourqueux, les ouvrants à changer sur le réseau syndical et les regards profonds, ainsi qu'une servitude avec la Ville de Saint-Germain-en-Laye pour le projet immobilier « Maison verte »,
- le 14 avril, pour le renouvellement du comité syndical et l'élection des membres du Bureau,
- le 23 mai, pour la mise en place des différents organes de fonctionnement du Syndicat, commission d'appel d'offres, commission de délégation de service public, commission consultative des services publics locaux, représentants du SIA au comité de suivi de l'étude de temps de pluie, le vote du règlement intérieur et des indemnités du Président et des Vice-présidents, la délégation au Président, Vice-présidents et au Bureau, un avenant au précédent contrat eau,
- le 13 juin, pour l'approbation du Compte Administratif 2007, l'affectation du résultat de la section d'exploitation et le rapport d'activité de la Lyonnaise des Eaux pour l'année 2007, l'adhésion au contrat groupe du CIG pour la dématérialisation des procédures de marchés publics,
- le 24 septembre, pour la création d'un poste d'ingénieur sur le SIA, le Budget Supplémentaire 2008, le résultat de l'étude technico-économique sur le changement du transformateur COQ au poste Rive gauche, l'accord donné à une demande du SIAAP de pouvoir rapatrier en temps réel les données sur les débits des effluents du Syndicat transférés au poste Rive gauche, et un point sur les travaux en cours,
- le 10 décembre pour une demande de subventions sur la programmation de travaux, une décision modificative n°2, le débat d'orientation budgétaire pour 2009 et le vote de la redevance d'assainissement pour 2009.

B- Le Bureau

Il n'a pas eu à se réunir en 2008.

C- Le renouvellement du comité syndical

Suite aux élections municipales de mars 2008, de l'installation du maire et de ses adjoints dans chaque commune, les délégués aux différentes instances de coopération intercommunale ont été désignés par délibération de chaque Conseil Municipal.

Les statuts du SIA précisent que le Bureau Syndical est composé, outre son Président, de deux Vice-Présidents, un secrétaire et deux assesseurs.

- Après avoir élu, en son sein, Monsieur Emmanuel LAMY (Maire de Saint-Germain-en-Laye) comme Président, le Conseil Syndical a procédé à l'élection des autres membres du bureau ainsi constitué :
- Premier Vice-Président : Madame Laurence BERNARD (1^{er} adjoint le Pecq)
- Deuxième Vice Président : Monsieur Gilbert ARNAUD (1^{er} Adjoint L'Etang-la-Ville)
- Secrétaire : Monsieur Philippe VERRIER (le Port-Marly)

Et deux assesseurs :

- Monsieur Clive HOLE (Mareil-Marly)
- Monsieur Pascal HERVIER (Louvenciennes).

3° Vie financière du Syndicat

A- Compte Administratif 2008

Le Comité Syndical, réuni le 30 juin 2009, a approuvé ce document dont les résultats sont les suivants, après correction des résultats de 2007, en particulier les ICNE, suite au changement de l'instruction budgétaire et comptable de la M49:

- en section d'investissement :
 - ✓ une réalisation de dépenses de 583 158,21 € dont 13 455,24 € de résultat antérieur reporté et des restes à réaliser pour 248 202,24 €,
 - ✓ une réalisation de recettes de 946 665,07 € et des restes à réaliser pour 28 020,10 €,
 - ✓ un excédent brut de 363 496,86 € et un excédent de 143 314,72 € compte tenu des restes à réaliser.
- en section d'exploitation :
 - ✓ une réalisation de dépenses de 491 779,03 €,
 - ✓ une réalisation de recettes de 898 817,67 € dont 399 641,99 € d'excédent antérieur reporté,
 - ✓ un excédent de 407 038,64 €.

L'excédent de cette section a été reporté à la section d'exploitation pour sa totalité soit 407 038,64 €.

B- Cotisations des communes

En 2008, les communes ont participé à la vie du Syndicat uniquement par la prise en charge de la part des annuités d'emprunts relatives aux travaux sur collecteurs effectués dans chacune des collectivités.

L'ensemble de ces participations a représenté une somme totale constatée au Compte Administratif de 209 372.00 €.

La part apportée par la redevance syndicale a été de 286 956,37 € représentant 57,68 % des recettes d'exploitation, hors opérations d'ordre budgétaire, et supérieure à celle de l'année précédente, sur la base d'un prix au m3 d'eau à 0,059 €.

Les grands équilibres du budget sont relativement stables d'une année à l'autre.

C- Dette

L'encours de la dette du Syndicat, au 1^{er} janvier 2008, était de 847 035,32 €.

Au 1^{er} janvier 2009, il était de 678 769,84 €.

L'annuité remboursée en 2008 a été de 205 687,37 € dont 27 931,93 € d'intérêts et 177 755,44 € de capital.

4° - Principaux aspects de l'année 2008

A- La programmation de travaux

Ce programme pluri-annuel, préparé par les services de la D.D.E. et décidé par le Comité Syndical, faisait suite à l'étude de diagnostic que le Syndicat avait fait réaliser sur son réseau en 1995.

Le contrat d'affermage permet de récupérer la TVA payée sur les travaux, par l'intermédiaire du Fermier. L'excédent cumulé du Syndicat permettait de couvrir la charge résiduelle de cette opération.

L'année 2007 a vu l'achèvement de la 3^{ème} année de programmation. Le « contrat eau » signé avec le Conseil Général se terminait également au 8 octobre 2006 et a été prolongé une première fois d'une année ; un second avenant de prolongation a été nécessaire pour clôturer officiellement ce contrat, les pièces comptables n'ayant pas pu être réunies avant le 8 octobre même si les travaux correspondants étaient achevés.

B- Les travaux décidés en 2007 et achevés en 2008

Après les constatations de l'orage du 7 août 2007, certains travaux ou études se sont révélés comme devenant prioritaires :

- le contrôle des branchements particuliers sur les points bas ; de nombreuses réclamations pour des inondations venaient en fait de refoulements par l'intérieur et ont mis en évidence l'absence de clapet anti-retour,
- le changement de regards de voirie qui « sautent » en cas de pression trop forte des collecteurs ; leur remplacement par des regards équipés de charnière peut éviter ce genre d'accident,
- l'étude de l'aménagement du bassin versant de la rue Nouvelle à Mareil-Marly suite aux inondations de certaines habitations situées en contrebas du CD 161,
- l'aménagement de certains regards d'accès au collecteur pluvial du CD 161.

Un contrat de maîtrise d'œuvre a été signé en septembre 2007 et les consultations lancées à la suite. Ces travaux se sont poursuivis sur le début de l'année 2008.

En raison des coûts estimés par rapport au prévisionnel et des résultats de l'étude sur la rue Nouvelle, quelques aménagements ont été apportés au programme d'origine :

- sur les 83 regards ou ouvrants prévus au départ, seuls 81 ont été changés ; 2 trappes de dimension plus importante et donc de coût supérieur ont été différées, et seront réalisées sur 2009,
- suite à l'étude sur la rue Nouvelle, la Ville de Mareil-Marly a décidé de revoir son collecteur communal (prise en charge sur ses crédits propres), le Syndicat prenant à sa charge un ouvrage de dérivation des sur-débits de temps de pluie vers le collecteur pluvial pour soulager le collecteur unitaire T130 vers lequel était envoyé l'ensemble des eaux usées et pluviales ; de plus un regard d'accès a été créé pour faciliter l'exploitation de ce collecteur situé très profondément,
- un autre chantier a été rajouté ; il s'agissait de modifier quelques dizaines de mètres du collecteur Ø 600, rue du Maréchal Foch à Fourqueux dont la configuration particulière (bifurcation brutale du collecteur) était à l'origine de nombreuses inondations dans ce secteur.

Ces travaux ont donc été achevés en 2008.

C- L'étude de temps de pluie

En séance du 22 octobre 2002, le Comité Syndical a accepté le principe de cette étude qui serait pilotée par le SIABS, en partenariat avec le Syndicat de la région de Bougival ; c'est à cette condition que l'Agence de l'Eau acceptait de financer cette étude.

L'intérêt de bien connaître le fonctionnement de l'ensemble de ces réseaux est primordial pour pouvoir apporter les réponses appropriées aux problèmes d'inondations et de réduction des pollutions.

La société SOGETI a été retenue comme assistant aux trois Maîtres d'Ouvrage pour réaliser le cahier des charges de l'étude et assister les Syndicats. Après une procédure d'appel d'offres le groupement d'entreprises qui a été choisi est HYDRATEC/Intégrale Environnement/O Consult pour un montant de 392 480 € HT dont le S.I.A. paiera 40,50 % du montant HT après déduction des subventions.

Les deux premières phases de travail du bureau d'études étaient la collecte des données auprès des villes et des exploitants ainsi que des investigations de terrain.

Suivaient les campagnes de mesures qui n'ont pu être faites que pendant l'hiver 2006-2007 en raison du chômage de l'émissaire SEVRES/ACHERES, branche de Rueil, de décembre 2005 à avril 2006, afin de préparer les travaux de réhabilitation de ce gros collecteur. Le Syndicat a reçu le 18 décembre 2007, le rapport de présentation des résultats de la campagne de mesure de l'étude de temps de pluie qui s'était déroulée du 19 février au 9 mai 2007.

Cette étude a donc pris beaucoup de retard puisque le rapport de phase 2 - campagne de mesures - n'a été présenté au groupe de travail qu'en janvier 2008. Le rapport de phase 3 - constats et préconisations - a fait l'objet de 2 présentations, l'une fin avril 2008, l'autre le 2 juillet.

En données générales, l'étude a montré :

- La saturation des structures de transfert par temps sec (collecteur des bords de Seine),
- La saturation des structures de transfert par temps de pluie, rejets de pollution généralisés et débordement de réseaux,

L'étude a été faite au total sur 136 bassins versants (23 réseaux séparatifs et 43 unitaires pour une superficie de 1635 ha concernant le SIA) avec comme référence des rejets de temps sec et une analyse de temps de pluie de caractéristiques différentes.

Le réseau du SIA présente des désordres hydrauliques par temps sec :

- Vanne Normandie au Pecq (déversement dans le ru de Buzot puis en Seine)
- Poste Fonderie et déversoir rue des Prairies au Pecq (déversement en Seine)
- Carrefour rue de Paris à Port Marly (mise en charge du collecteur EU).
- par temps de pluie 10 000 m² débordent le long du ru de Buzot au niveau du quartier de l'Ermitage et dans les parties basses de Saint-Germain-en-Laye (pluie d'occurrence 10 ans) ainsi que sur l'antenne EU de Marly 2960 m² de débordement.

L'année 2008 a donc vu la poursuite du travail de bureau d'études avec des demandes d'investigations supplémentaires, en particulier pour le transfert des effluents du SIA de Saint-Germain-en-Laye. En effet, la problématique de travaux liés à la gestion des eaux en provenance du Syndicat sont classés selon deux grandes rubriques :

- tout d'abord, la résolution des différents dysfonctionnements sur les communes du Syndicat (apport d'eaux claires dans le réseau), sur son réseau propre (principaux exemples cités ci-dessus), sur ses installations (postes de relèvement, déversoirs d'orage, vannes etc...), le tout étant destiné à donner davantage de cohérence au fonctionnement de l'ensemble du réseau,
- en second point, le transfert de ces effluents vers le SIABS qui lui-même les achemine vers les installations du SIAAP ; l'étude menée par le bureau Hydratec a démontré que les importants apports du bassin versant du SIA de Saint-Germain-en-Laye saturaient le réseau du SIABS, lequel n'était pas susceptible d'augmenter sa capacité ; le second volet de l'étude consiste donc à savoir comment réguler ces apports vers l'aval par différentes solutions étudiées et chiffrées.

D- Le contrat eau

C'est sur la base des travaux d'Hydratec qu'un nouveau projet de « contrat eau » a été adressé aux services du Conseil Général.

Il consiste dans une première phase de travaux principalement sur l'antenne dite « de Buzot » qui est l'antenne principale du SIA jusqu'au rejet en Seine.

Les travaux retenus sont les suivants :

- ✓ Etanchement du bassin Saint-Léger pour une capacité de rétention de 2 000 m³ et raccordement sur le ru de Buzot au lieu du déversement actuel vers le collecteur unitaire,
- ✓ Renforcement du collecteur T200, rue Saint-Léger à Saint-Germain-en-Laye sur une longueur de 140 ml,
- ✓ Etudes préalables au renforcement de l'axe Prieuré-Schnapper, en particulier la création d'un bassin de stockage au Jardin de Feuillancourt, seul site intéressant sur le plan hydraulique, pour une capacité de rétention de 3 700 m³,
- ✓ Etude relative à l'aménagement de la chambre de jonction ru de Buzot - ru de l'Etang, au niveau du « QUICK »,
- ✓ Lissage de la buse ARMCO sur le Pecq pour améliorer les écoulements,
- ✓ Reprise du déversoir d'orage des Prairies sur la commune du Pecq qui est l'un des points noirs du réseau et qui est responsable de nombreux rejets en Seine.

E- Les autres dossiers du Syndicat

En dehors de la programmation décidée par le Comité Syndical, le Syndicat gère plusieurs dossiers et affaires diverses.

❖ La non-conformité du transformateur COQ situé au Poste Rive Gauche

Ce transformateur est très sollicité puisque c'est lui qui fournit le courant nécessaire pour remonter les effluents vers la conduite qui les achemine vers le SIABS ; il fonctionne en moyenne 22 h par jour.

Cet équipement donne depuis un moment déjà des signes certains de faiblesse ; EDF a prévenu qu'en cas de panne, il ne serait pas ré-alimenté.

Une étude a été menée pour rechercher la meilleure solution technique et économique qui permette de garantir la continuité du service public de l'assainissement. Elle a été présentée lors de la séance du 24 septembre 2008. Il a alors été décidé :

- de ne pas remplacer le transformateur à l'identique en raison du coût de l'investissement correspondant et même si le prix de l'électricité en « tarif vert » est ensuite plus avantageux en fonctionnement,
- de retenir la solution d'un abonnement en « tarif jaune » dont la puissance apparaît suffisante.

Ces travaux sont en cours en 2009.

❖ Les relations avec le SIAAP et avec les autres structures d'assainissement

Les effluents du Syndicat rejoignent ceux du S.I.A.B.S. après le Pont du Pecq et sont ensuite déversés dans une conduite qui amène les eaux pour être épurés à la station de Seine-Aval, gérée par le SIAAP.

En dehors du « chômage » de « l'émissaire Sèvres-Achères » qui avait suscité de nombreuses inquiétudes en fin d'année 2005, un effort certain d'ouverture a été fait par le SIAAP.

Le SIAAP réunit chaque année les Présidents des structures intercommunales adhérentes ou clientes. Il les informe des projets d'investissement prévus. Ces travaux risquent de se traduire par une augmentation de la redevance prélevée sur les consommations d'eau au profit du SIAAP. Les Syndicats de la grande couronne, comme le S.I.A. de Saint-Germain-en-Laye sont de plus en plus vigilants sur les décisions du SIAAP et les incidences financières pour les usagers. Une représentation des syndicats de la seconde zone de collecte ouest était envisagée, avec voix consultative, auprès du conseil d'administration du SIAAP. Une réponse négative a été donnée en fin d'année 2008 ; suite à une étude juridique réalisée par le SIAAP, une telle représentation n'est pas possible sans modifier les statuts du Syndicat Interdépartemental.

D'autre part et dans le même esprit que pour l'étude de temps de pluie, des contacts se maintiennent entre trois syndicats d'assainissement, SIABS (Syndicat intercommunal d'assainissement de la boucle de la Seine), SIARB (Syndicat intercommunal d'assainissement de la région de Bougival, repris par la communauté de communes des coteaux de Seine) et le Syndicat de la région de Saint-Germain-en-Laye pour s'unir ou tout au moins collaborer pour avoir une politique commune en matière d'assainissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	93 947.23		93 947.23
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	60 920.63		60 920.63
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	11 434.63		11 434.63
66	CHARGES FINANCIERES	27 931.92		27 931.92
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68	<i>Dotations aux amortissements et provisions</i>		297 544.62	297 544.62
	Dépenses de fonctionnement - Total	194 234.41	297 544.62	491 779.03

Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	
---	--

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		1 660.96	1 660.96
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	177 755.45		177 755.45
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)			
2156	MATERIEL SPECIFIQUE D'EXPLOITATION (hors opérations)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)	331 054.87		331 054.87
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		59 231.69	59 231.69
	Dépenses d'investissement - Total	508 810.32	60 892.65	569 702.97

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	9 272.24
---	----------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
66	CHARGES FINANCIERES			
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	497 514.72		497 514.72
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		1 660.96	1 660.96
	Recettes de fonctionnement - Total	497 514.72	1 660.96	499 175.68

Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	399 641.99
--	------------

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	81 167.67		81 167.67
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	9 490.00		9 490.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		59 231.69	59 231.69
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	59 231.69		59 231.69
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		290 848.37	290 848.37
481	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES		6 696.25	6 696.25
106	RESERVES	439 989.40		439 989.40
	Recettes d'investissement - Total	589 878.76	356 776.31	946 655.07

+

Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	
---	--

+

Affectation au compte 1068	
----------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	946 655.07
---	------------

Loi du 12 juillet 1999 – Rapport 2008

Rapport établi par le Président de l'établissement public, conformément à l'article 40 de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale.

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Boucle de la Seine

1 - Communes membres

Le Syndicat est composé de 14 communes :

- Le Vésinet,
- Le Pecq,
- Chatou,
- Montesson,
- Croissy sur Seine,
- Saint-Germain-en-Laye,
- Fourqueux,
- Bougival,
- La Celle Saint Cloud,
- Vaucresson,
- Louveciennes,
- Marly le Roi,
- Le Port Marly,
- L'Etang la Ville.

A noter que depuis, certaines communes ont délégué leur compétence assainissement à des Communautés de Communes et pour se mettre en conformité, le SIABS s'est transformé en syndicat mixte.

2 - Vocation du Syndicat

- 1) L'exécution, l'entretien et le fonctionnement des collecteurs eaux usées "de la Boucle de la Seine" (ainsi que de ses ouvrages annexes, chambre de dessablement, déversoirs d'orage, postes de refoulement et de relèvement, etc...) destinés à conduire à l'émissaire "Sèvres-Achères" les eaux usées diluées ou non provenant de tout ou partie des territoires des communes syndiquées.

- 2) L'exécution, l'entretien et le fonctionnement des ouvrages intercommunaux d'assainissement établis sur la rive droite de la Seine qui intéressent tout ou partie des communes du Pecq, du Vésinet, de Montesson, de Croissy sur Seine et de Chatou.

3 - Activité administrative du Syndicat

Le Comité Syndical, sous la présidence de Monsieur Christian MUREZ, s'est réuni cinq fois :

- le 5 février 2008,
- le 26 février 2008,
- le 15 avril 2008,
- le 17 juin 2008,
- le 27 novembre 2008.

4 - Vie financière du Syndicat : Compte Administratif 2008

1 -) Recettes

Le compte administratif 2008 a permis d'obtenir un résultat d'exploitation de l'ordre de 497 740,68 € à comparer aux 502 790,37 € de 2007.

Ce résultat d'exploitation est venu abonder le financement de la section d'investissement 2009. Il est à mettre en parallèle avec le virement 2008 à la section d'investissement (451 879 €). Cette mise en parallèle montre la grande maîtrise de la section d'exploitation.

2 -) Dépenses

La section d'investissement, remboursement du capital compris, s'est élevée à 1 582 369,96 € pour une prévision de 2 050 552,00 €.

Le taux de réalisation se monte à 77 % qui en soit est un excellent taux mais après analyse on constate que les travaux ont été réalisés à 44 % ce qui correspond à des « petits » chantiers.

Cela s'explique par le fait que le Syndicat est toujours dans l'attente des résultats de l'étude temps de pluie qui permettra d'élaborer un véritable programme pluriannuel de travaux.

5 - Participation des communes

Pour l'évacuation des eaux usées, la redevance d'assainissement est perçue directement par le fermier du réseau (la Lyonnaise des Eaux). Elle n'a pas été réévaluée en 2008.

Pour les frais de fonctionnement du Syndicat, chaque commune participe au prorata de son nombre d'habitants. En 2003, cette participation était de 0,3506 euro par habitant. Elle n'a pas été appelée depuis 2004.

La charge nette des emprunts est elle répartie entre les communes bénéficiaires des ouvrages réalisés au prorata des populations raccordées sur ces ouvrages.

6 - Eléments marquants de 2008

Le volume d'eau assujetti à la redevance d'assainissement a sensiblement baissé en 2008 (10 607 734 m³ par rapport à 10 904 461 m³ en 2007) : - 2,7 % ;

7 - Indicateurs techniques

Volumes assujettis : 10 607 734 m³

Nombre de clients : 29 815

Linéaire du réseau de collecte : 29,3 km

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT
DE LA BOUCLE DE LA SEINE

SIABS

GROUPEMENTS

dont la population est
supérieure à 10 000 habitants

POSTE COMPTABLE DU VESINET

M 49

Compte Administratif

EXERCICE 2008

SOMMAIRE

pages			
	I Informations générales		
3	Modalités de vote du compte administratif		
	II Présentation générale du compte administratif		
4	A1 - Vue d'ensemble - Sections		
5	A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres		
6	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
7	B1 - Balance générale du compte administratif - Dépenses		
8	B2 - Balance générale du compte administratif - Recettes		
	III Vote du compte administratif		
9 à 11	A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses - Articles		
12 à 13	A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes - Articles		
14 à 15	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
16 à 17	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
18	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV - Annexes	Jointes	Sans objet
	A - Eléments du bilan		
20	A1.1 - Etat de la dette - Dette sur emprunt - Répartition par prêteur	X	
21 à 22	A1.2 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par type de taux	X	
	A1.3 - Autres dettes		X
23 à 24	A1.4 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
	A1.5 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		X
	A1.6 - Etat de la dette - Contrats de couverture du risque financier		X
25	A1.7 - Etat de la dette - Crédits de trésorerie	X	
26	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
	A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations		X
	A3.2 - Etalement des provisions		X
27	A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
28	A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A5.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement (1)		X
	A5.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif (1)		X
	A6 - Etat des charges transférées		X
	A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
	A8.1 - Variation du patrimoine (article R2313-3 du CGCT) - Entrées		X
	A8.2 - Variation du patrimoine (article R2313-3 du CGCT) - Sorties		X
	A9.1 - Variation du patrimoine (article L 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées		X
	A9.2 - Variation du patrimoine (article L 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties		X
	B - Engagements hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie		X
	B1.2 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X
	B1.3 - Etat des contrats crédit-bail		X
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.6 - Etat des engagements reçus		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	C - Autres éléments d'informations		
29	C1.1 - Etat du personnel au 31/12/2008	X	
	C1.2 - Etat du personnel non titulaire au 31/12/N		X
	C1.3 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie		X
	C2 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier (2)		X
	C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)		X
30	C4 - Présentation agrégée du budget principal du SPIC et des budgets annexes	X	
	D Arrêté et signatures		
31	D - Arrêté et signatures	X	

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation (1),
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement (1).

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont : (2)

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".

(2) Rayer la mention inutile.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 733 912,85	G	1 231 653,53	497 740,68
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	B 1 324 494,74	H	1 159 050,05	-165 444,69

+

+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Reports en section d'exploitation (002)	C	I
	Reports en section d'investissement (001)	D 257 874,62	J

(si déficit)

(si excédent)

=

=

	DEPENSES		RECETTES	
TOTAL (réalisations + reports)	P= A+B+C+D 2 316 282,21	Q=G+H+I+ J	2 390 703,58	74 421,37

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1(2)	Section d'exploitation	E	K
	Section d'investissement	F 76 168,00	L 52 047,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F 76 168,00	=K+L 52 047,00

	DEPENSES		RECETTES	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	=A+C+E 733 912,85	=G+I+K	1 231 653,53 497 740,68
	Section d'investissement	=B+D+F 1 658 537,36	=H+J+L	1 211 097,05
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E +F 2 392 450,21	=G+H+I+J+ K+L	2 442 750,58 50 300,37

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. /art	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 76 168,00	L 52 047,00
10 23	Dotations, fonds divers et réserves Immobilisations en cours	76 168,00	52 047,00

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes et + si les recettes sont supérieures aux dépenses

(2) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R2311-11 du CGCT).

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D' EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	37 700,00	6 015,49	11 430,81		20 253,70
012	Charges de personnel et frais assimilés	87 659,00	80 031,45			7 627,55
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	123 200,00	81 830,04	39 487,57		1 882,39
Total des dépenses de gestion courante		248 559,00	167 876,98	50 918,38		29 763,64
66	Charges financières	132 200,00	91 007,83	30 690,71		10 501,46
67	Charges exceptionnelles	1 000,00				1 000,00
68	Dotations aux provisions (2)					
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (3)					
022	Dépenses imprévues	10 000,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		391 759,00	258 884,81	81 609,09		41 265,10
023	Virement à la section d'investissement (4)	451 879,00				
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (4)	393 739,00	393 418,95			320,05
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. Fonct (uniquement M44) (4)					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		845 618,00	393 418,95			320,05
TOTAL		1 237 377,00	652 303,76	81 609,09		41 585,15

Pour information (3)					
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1					

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuation de charges					
70	Vente de produits fabriqués, prestations ...	615 000,00	576 119,24			38 880,76
73	Produits issus de la fiscalité (5)					
74	Subventions d'exploitation					
75	Autres produits de gestion courante	56 650,00	54 808,90	35 000,00		-33 158,90
Total des recettes de gestion courante		671 650,00	630 928,14	35 000,00		5 721,86
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations (2)					
Total des recettes réelles d'exploitation		671 650,00	630 928,14	35 000,00		5 721,86
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)	565 727,00	565 725,39			1,61
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (4)					
Total des recettes d'ordre d'exploitation		565 727,00	565 725,39			1,61
TOTAL		1 237 377,00	1 196 653,53	35 000,00		5 723,47

Pour information (3)					
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1					

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(6) A servir uniquement, en dépenses, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(7) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(8) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles	13 216,00	12 611,82		604,18
21	Immobilisations corporelles	1 946,00	722,90		1 223,10
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours	826 448,08	360 109,75	76 168,00	390 170,33
	Total des opérations d'équipement				
	Total des dépenses d'équipement	841 610,08	373 444,47	76 168,00	391 997,61
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	385 340,30	385 324,88		15,42
18	Compte de liaison : affectation ... (6)				
26	Particip., créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
	Total des dépenses financières	385 340,30	385 324,88		15,42
45.1	Total des opé. Pour compte de tiers (7)				
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 226 950,38	758 769,35	76 168,00	392 013,03
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)	565 727,00	565 725,39		1,61
041	Opérations patrimoniales (4)				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	565 727,00	565 725,39		1,61
	TOTAL	1 792 677,38	1 324 494,74	76 168,00	392 014,64

Pour information				
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	257 874,62			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	413 944,00	134 635,97		279 308,03
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		32 213,00		-32 213,00
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des recettes d'équipement	413 944,00	166 848,97		247 095,03
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 106)	288 199,63	95 991,76	52 047,00	140 160,87
106	Réserves (8)	502 790,37	502 790,37		
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation à ... (6)				
26	Particip., créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
	Total des recettes financières	790 990,00	598 782,13	52 047,00	140 160,87
45.2	Total des opé. pour le compte de tiers (7)				
	Total des recettes réelles d'investissement	1 204 934,00	765 631,10	52 047,00	387 255,90
021	Virement de la section d'exploitation (4)	451 879,00			
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (4)	393 739,00	393 418,95		320,05
041	Opérations patrimoniales (4)				
	Total des recettes d'ordre d'investissement	845 618,00	393 418,95		320,05
	TOTAL	2 050 552,00	1 159 050,05	52 047,00	387 575,95

Pour information				
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	17 446,30		17 446,30
012	Charges de personnel et frais assimilés	80 031,45		80 031,45
014	Atténuation de produits			
60	Achats et variations de stocks (3)			
65	Autres charges de gestion courante	121 317,61		121 317,61
66	Charges financières	121 698,54		121 698,54
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotation aux amortissements, aux dépréciations et prov.		393 418,95	393 418,95
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)			
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
	Dépenses d'exploitation - Total	340 493,90	393 418,95	733 912,85

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

733 912,85

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement		565 725,39	565 725,39
14	Provisions réglementées et amortissements dérogatoires			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Remboursement d'emprunt (sauf 1688 non budgétaire)	385 324,88		385 324,88
18	Compte de liaison : affectation (8)			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (6)	12 611,82		12 611,82
21	Immobilisations corporelles (6)	722,90		722,90
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours (6)	360 109,75		360 109,75
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations (reprises)			
29	Dépréciations des immobilisations			
39	Dépréciations des stocks et en-cours			
45..1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3...	Stocks			
	Dépenses d'investissement - Total	758 769,35	565 725,39	1 324 494,74

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE N-1

257 874,62

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 582 369,36

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement"

(7) Seul le total des opérations par compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(8) Ce chapitre existe uniquement en M41, en M43 et en M44.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - TITRES EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges			
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	576 119,24		576 119,24
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
72	Production immobilisée			
73	Produits issus de la fiscalité (8)			
74	Subventions d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante	89 808,90		89 808,90
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels		565 725,39	565 725,39
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
	Recettes d'exploitation - Total	665 928,14	565 725,39	1 231 653,53

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 231 653,53
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	95 991,76		95 991,76
13	Subventions d'investissement	134 635,97		134 635,97
14	Provisions réglementées et amortissements dérogatoires			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	32 213,00		32 213,00
18	Compte de liaison : affectation			
19	Différences sur réalisations d'immobilisation			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations		393 418,95	393 418,95
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)			
39	Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (5)			
45..2	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3...	Stocks			
	Recettes d'investissement - Total	262 840,73	393 418,95	656 259,68

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	502 790,37
------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES	1 159 050,05
--	---------------------

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
art (1)			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	37 700,00	6 015,49	11 430,81		20 253,70
604	Achats d'études, prestations de service	25 000,00		10 238,20		14 761,80
6064	Fournitures administratives	1 000,00				1 000,00
6066	Carburants	2 000,00				2 000,00
6068	Autres matières et fournitures	500,00	50,28	446,71		3,01
61551	Matériel roulant	1 000,00	60,00			940,00
61558	Autres biens mobiliers		90,87			-90,87
6168	Autres	1 600,00	1 302,02			297,98
618	Divers	700,00	890,00			-190,00
62 (2)						
6225	Ind. au comp. et aux régisseurs	1 200,00	727,05	745,90		-272,95
6226	Honoraires		717,60			-717,60
6231	Annonces et insertions	500,00				500,00
6251	Voyages et déplacements	500,00				500,00
6262	Frais de télécommunications	1 300,00	979,27			320,73
634 (3)						
6358	Autres droits	1 200,00				1 200,00
6378	Autres taxes et redevances	1 200,00	1 198,40			1,60
012	Charges de personnel et frais assimilés	87 659,00	80 031,45			7 627,55
6336	Cot. au c. nat.-aux c. ges.fonc.pub.ter	928,00	910,58			17,42
6338	Autres imp, tax-vts ass.sur rém.		156,90			-156,90
6411	Sal., app.,com. de base	31 256,00	36 487,59			-5 231,59
6413	Primes et gratifications	26 042,00	13 796,48			12 245,52
6414	Indemnités et avantages divers	4 908,00	9 300,38			-4 392,38
6415	Supplément familial	2 608,00	2 619,41			-11,41
6451	Cotisations à l'urssaf	16 467,00	14 674,31			1 792,69
6453	Cotisations aux caisses de retraites	3 390,00	2 085,80			1 304,20
6454	Cotisations aux assedic	2 060,00				2 060,00
014	Atténuation de produits					
739 (4)						
65	Autres charges de gestion courante	123 200,00	81 830,04	39 487,57		1 882,39
6531	Indemnités	23 100,00	23 088,78			11,22
6533	Cotisations de retraite	500,00	433,98			66,02
658	Charges diverses de gestion courante	99 600,00	58 307,28	39 487,57		1 805,15
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES						
(a) = (011+012+014+65)		248 559,00	167 876,98	50 918,38		29 763,64

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
66	Charges financières (b)	132 200,00	91 007,83	30 690,71		10 501,46
6611	Interets des emprunts	130 000,00				130 000,00
668	Autres charges financières	5 000,00				5 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance		124 980,75			-124 980,75
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE (5)	-2 800,00	-33 972,92	30 690,71		482,21
	Calcul du 66112 (5)					
	Montant des ICNE de l'exercice=					
	Montant de l'exercice N-1=					
67	Charges exceptionnelles (c)	1 000,00				1 000,00
6718	Autres chges exc. sur op. de gestion	1 000,00				1 000,00
68	Dotations aux provisions (d) (6)					
69	Impôts sur les bénéfices et assimilé(s) (7)					
022	Dépenses imprévues (f)	10 000,00				
TOTAL DES DEPENSES RÉELLES =						
a+b+c+d+e+f		391 759,00	258 884,81	81 609,09		41 265,10

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.

(3) Ce compte est uniquement ouvert en M41.

(4) Ce compte est uniquement ouvert en M43 et en M44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M49.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
023	Virement à la section d'investissement	451 879,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4), (5), (6)	393 739,00	393 418,95			320,05
6811	Dot. aux am. sur im. incorporelles-corp.	393 739,00	393 418,95			320,05
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		845 618,00	393 418,95			320,05
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section de fonct. (7)					
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		845 618,00	393 418,95			320,05
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)		1 237 377,00	652 303,76	81 609,09		41 585,15

Pour information	
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(3) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuation des charges					
699	Produits - Reports en arrière des déficits (2)					
70	Produits des services, du domaine et ventes ...	615 000,00	576 119,24			38 880,76
704	Travaux	25 000,00	10 238,20			14 761,80
7061	Red.d assainis. col.	590 000,00				590 000,00
70611	Redevances d'assainissement collectif		565 881,04			-565 881,04
73	Produits issus de la fiscalité (3)					
74	Subventions d'exploitation					
75	Autres produits de gestion courante	56 650,00	54 808,90	35 000,00		-33 158,90
758	Produits divers de gestion courante	56 650,00	54 808,90	35 000,00		-33 158,90
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		671 650,00	630 928,14	35 000,00		5 721,86
76	Produits financiers (b)					
7621	Intérêts encaissés à l'échéance					
7622	Intérêts - Rattachement des ICNE					
	Calcul du 7622					
	Montant des ICNE de l'exercice=					
	Montant de l'exercice N-1=					
77	Produits exceptionnels (c)					
78	Reprises sur provisions (d) (4)					
TOTAL RECETTES REELLES = a+b+c+d		671 650,00	630 928,14	35 000,00		5 721,86

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cet article n'existe pas en M49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)	565 727,00	565 725,39			1,61
777	Quo. part sub. d'inv. virée au rés. de l'ex	565 727,00	565 725,39			1,61
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'exploit.. (2)					
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		565 727,00	565 725,39			1,61

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	1 237 377,00	1 196 653,53	35 000,00		5 723,47
---	--------------	--------------	-----------	--	----------

Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté N-1	
--	--

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE043 = DE043.

(3) Si la régie a opté pour le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

SECTION D' INVESTISSEMENT

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	13 216,00	12 611,82		604,18
2031	Frais d'études	13 112,00	12 611,82		500,18
2033	Frais d'insertion	104,00			104,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 946,00	722,90		1 223,10
2135	Instal. gén. agenc. aménagts.construct.	1 446,00			1 446,00
21351	Bâtiments d exploitation		722,90		-722,90
2184	Mobilier	500,00			500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)				
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	826 448,08	360 109,75	76 168,00	390 170,33
2315	Instal, matériel et outill. tech.	826 448,08	360 109,75	76 168,00	390 170,33
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opé.) (3)				
	Total des dépenses d'équipement	841 610,08	373 444,47	76 168,00	391 997,61

10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	385 340,30	385 324,88		15,42
1641	Emprunts en euro	214 810,30	214 802,59		7,71
1681	Autres emprunts	170 530,00	170 522,29		7,71
18	Compte de liaison : affectation à				
26	Participations et créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
	Total des dépenses financières	385 340,30	385 324,88		15,42

45...1..	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé.) (4)				
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers				

TOTAL DES DEPENSES REELLES	1 226 950,38	758 769,35	76 168,00	392 013,03
----------------------------	--------------	------------	-----------	------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/rt(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (3)	565 727,00	565 725,39		1,61
	Reprises sur autofinancement antérieur	565 727,00	565 725,39		1,61
139111	Agence de l'eau	422 578,00	422 577,63		0,37
13912	Régions	60 950,00	60 949,28		0,72
13913	Départements	82 199,00	82 198,48		0,52
15 ...	Provisions pour risques et charges (4)				
29...	Provisions pour dépréciation des immobilisations				
39...	Provisions pour dépréciation des stocks en cours				
49...	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers				
59...	Provisions pour dépréciation des comptes financiers				
	Charges transférées				
041	Opérations patrimoniales (5)				
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		565 727,00	565 725,39		1,61

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	1 792 677,38	1 324 494,74	76 168,00	392 014,64
---	---------------------	---------------------	------------------	-------------------

Pour information	
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	257 874,62

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.
(3) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/arter (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	413 944,00	134 635,97		279 308,03
13111	Agence de l'eau	254 655,00	36 130,00		218 525,00
1313	Départements	90 650,00	29 866,17		60 783,83
1316	Autres établissements publics locaux	68 639,00	68 639,80		-0,80
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		32 213,00		-32 213,00
1681	Autres emprunts		32 213,00		-32 213,00
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
Total des recettes d'équipement		413 944,00	166 848,97		247 095,03

10	Dotations, fonds divers et réserves	790 990,00	598 782,13	52 047,00	140 160,87
10222	Fctva		208,00		-208,00
10228	Autres fonds globalisés	288 199,63	95 783,76	52 047,00	140 368,87
1068	Autres réserves	502 790,37	502 790,37		
18	Compte de liaison : affectation à				
26	Participations et créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
Total des recettes financières		790 990,00	598 782,13	52 047,00	140 160,87

45...2..	Opé. pour compte de tiers n°... (3)				
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers					

TOTAL DES RECETTES REELLES	1 204 934,00	765 631,10	52 047,00	387 255,90
-----------------------------------	---------------------	-------------------	------------------	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les titres émis et les restes à réaliser au 31/12. Si le montant est négatif, alors les réalisations sont supérieures aux recettes votées.

(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
021	Virement de la section de fonctionnement	451 879,00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3) (4)	393 739,00	393 418,95		320,05
28032	Frais de rech. et de dév.	5 205,00	5 204,99		0,01
281532	Réseaux d'assainissement	388 214,00	388 213,96		0,04
28183	Matériel de bureau et matériel info.	320,00			320,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		845 618,00	393 418,95		320,05
041	Opérations patrimoniales (5)				
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		845 618,00	393 418,95		320,05
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		2 050 552,00	1 159 050,05	52 047,00	387 575,95

Pour information	
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les titres émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires;
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT	B3

CHAPITRE OPERATION D'EQUIPEMENT N° : (1)

LIBELLE :

POUR INFORMATION (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
	DEPENSES		A			B
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (répartition)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
(Pour information)		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
	RECETTES		C			D
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
	Autres					

Solde du financement (5)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	D-B

- (1) Ouvrir un cadre par opération et dont le numéro doit être au moins égal à 10.
(2) Rayer la mention inutile.
(3) Détailler les articles conformément au plan des comptes appliqué par la régie.
(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice
(5) Indiquer le signe algébrique

ANNEXES

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A1.1

RECAPITULATION PAR PRETEURS

RECAPITULATION PAR ETABLISSEMENT PRETEUR	Dette en capital a l'origine	Dette en capital au 31/12/2008 de l'exercice	Annuité a payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts	Capital
TOTAL	6 127 569,88	3 524 814,19	510 305,63	124 980,75	385 324,88
CAISSE D EPARGNE	2 524 490,17	1 770 370,90	190 261,14	79 309,78	110 951,36
AGENCE DE L'EAU SEINE NORM.	2 085 936,71	787 562,57	170 522,29	0,00	170 522,29
DEXIA	1 067 143,00	539 161,91	116 153,24	27 310,74	88 842,50
CREDIT MUTUEL IDF	450 000,00	427 718,81	33 368,96	18 360,23	15 008,73

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - REPARTITION DES EMPRUNTS

A2.4 - REPARTITION DES EMPRUNTS

Emprunts ventilés par type de taux (taux au 01/01/2008)	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial de l'emprunt	Capital restant dû au 01/01/2008
13031 / 0185458 / fixe	CAISSE D'EPARGNE	1 000 000,00	966 628,17
13032 / 208961 02 / fixe	CREDIT MUTUEL IDF	450 000,00	442 727,54
13033 / 062197 / fixe	AGENCE DE L'EAU SEINE NORM.	19 881,00	19 881,00
13034 / 022367 / fixe	AGENCE DE L'EAU SEINE NORM.	32 213,00	0,00
Emprunts à taux fixe sur la durée du contrat			
13003 / 982887 / fixe	AGENCE DE L'EAU SEINE NORM.	203 915,81	67 971,96
13004 / 992440 / fixe	AGENCE DE L'EAU SEINE NORM.	8 171,27	2 723,75
13005 / 982884 / fixe	AGENCE DE L'EAU SEINE NORM.	56 253,69	18 751,21
13006 / 0045675 / fixe	CAISSE D'EPARGNE	1 524 490,17	914 694,09
13007 / 990365 / fixe	AGENCE DE L'EAU SEINE NORM.	108 086,35	36 028,76
13008 / 992196 / fixe	AGENCE DE L'EAU SEINE NORM.	251 723,82	83 907,98
13009 / 997390 / fixe	AGENCE DE L'EAU SEINE NORM.	121 304,90	50 543,72
13010 / 991864 / fixe	AGENCE DE L'EAU SEINE NORM.	35 215,72	14 673,24
13011 / 002811 / fixe	AGENCE DE L'EAU SEINE NORM.	234 161,69	97 567,40
13012 / 002813 / fixe	AGENCE DE L'EAU SEINE NORM.	21 495,31	8 956,36
13013 / 002810 / fixe	AGENCE DE L'EAU SEINE NORM.	168 303,72	70 126,55
13015 / 992196 solde / fixe	AGENCE DE L'EAU SEINE NORM.	62 592,21	31 296,09
13016 / 982887 solde / fixe	AGENCE DE L'EAU SEINE NORM.	37 789,52	18 894,74
13017 / / fixe	AGENCE DE L'EAU SEINE NORM.	59 760,01	29 880,01
13018 / / fixe	AGENCE DE L'EAU SEINE NORM.	230 746,83	115 373,43
13019 / / fixe	AGENCE DE L'EAU SEINE NORM.	12 851,10	6 425,52
13020 / 0192432 / fixe	DEXIA	1 067 143,00	628 004,41
13021 / 011780 / fixe	AGENCE DE L'EAU SEINE NORM.	47 260,00	27 568,35
13022 / 011785 / fixe	AGENCE DE L'EAU SEINE NORM.	15 855,00	9 248,75
13023 / 011786 / fixe	AGENCE DE L'EAU SEINE NORM.	14 390,00	8 394,15
13024 / 021611 / fixe	AGENCE DE L'EAU SEINE NORM.	66 965,00	39 062,90
13025 / / fixe	AGENCE DE L'EAU SEINE NORM.	128 368,00	74 881,35
13026 / / fixe	AGENCE DE L'EAU SEINE NORM.	20 541,28	11 982,43
13027 / / fixe	AGENCE DE L'EAU SEINE NORM.	57 865,31	33 754,76
13028 / 032461 / fixe	AGENCE DE L'EAU SEINE NORM.	17 400,00	12 760,00
13029 / 012750 / fixe	AGENCE DE L'EAU SEINE NORM.	46 980,17	31 320,13
13030 / 02 1611 / fixe	AGENCE DE L'EAU SEINE NORM.	5 846,00	3 897,32
TOTAL		4 625 475,88	2 448 689,36
Emprunts à taux indexé sur la durée du contrat			
TOTAL		0,00	0,00
Emprunts avec plusieurs tranches de taux			
TOTAL		0,00	0,00
Emprunts avec options			
TOTAL		0,00	0,00
TOTAL GENERAL		6 127 569,88	3 877 926,07

	IV
ETAT DE LA DETTE PAR TYPE DE TAUX	A1.2

PAR TYPE DE TAUX

Capital restant dû au 31/12/2008	Niveau du taux à la date de vote du budget	Intérêts à payer de l'exercice	% par type de taux selon le capital restant dû
931 901,32	4,00	38 148,55	24,93
427 718,81	4,20	18 360,23	11,42
18 555,60	0,00	0,00	0,51
32 213,00	0,00	0,00	0,00
50 978,98	0,00	0,00	1,75
2 042,81	0,00	0,00	0,07
14 063,40	0,00	0,00	0,48
838 469,58	4,50	41 161,23	23,59
27 021,56	0,00	0,00	0,93
62 931,00	0,00	0,00	2,16
40 434,98	0,00	0,00	1,30
11 738,60	0,00	0,00	0,38
78 053,93	0,00	0,00	2,52
7 165,08	0,00	0,00	0,23
56 101,24	0,00	0,00	1,81
26 080,07	0,00	0,00	0,81
15 745,61	0,00	0,00	0,49
24 900,01	0,00	0,00	0,77
96 144,53	0,00	0,00	2,98
5 354,59	0,00	0,00	0,17
539 161,91	4,59	27 310,74	16,19
23 630,02	0,00	0,00	0,71
7 927,50	0,00	0,00	0,24
7 194,98	0,00	0,00	0,22
33 482,48	0,00	0,00	1,01
64 184,02	0,00	0,00	1,93
10 270,66	0,00	0,00	0,31
28 932,65	0,00	0,00	0,87
11 600,00	0,00	0,00	0,33
27 405,12	0,00	0,00	0,81
3 410,15	0,00	0,00	0,10
2 114 425,46		68 471,97	63,14
0,00		0,00	0,00
0,00		0,00	0,00
0,00		0,00	0,00
3 524 814,19		124 980,75	100,00

ELEMENTS DU BILAN -
REPARTITION PAR NATURE

A2.5 - REPARTITION PAR

Nature de la dette	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Objet de l'emprunt ou de la dette	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/2008
	Année	Profil				
TOTAL GENERAL					6 127 569,88	3 524 814,19
13028 / 032461	2003	P	emprunt 2003 siabs	AGENCE DE L'EAU SEINE NORM.	17 400,00	11 600,00
13029 / 012750	2003	P	emprunt 2003 siabs	AGENCE DE L'EAU SEINE NORM.	46 980,17	27 405,12
13030 / 02 1611	2003	P	emprunts 2003 siabs	AGENCE DE L'EAU SEINE NORM.	5 846,00	3 410,15
13032 / 208961 02	2007	T	emprunt 2007 siabs	CREDIT MUTUEL IDF	450 000,00	427 718,81
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)					5 607 343,71	3 054 680,11
1641 Emprunts en euros					5 607 343,71	3 054 680,11
13003 / 982887	1999	P	Emprunt 1999	AGENCE DE L'EAU SEINE NORM.	203 915,81	50 978,98
13004 / 992440	1999	P	emprunt 99 siabs agence eau	AGENCE DE L'EAU SEINE NORM.	8 171,27	2 042,81
13005 / 982884	1999	P	pret 1999 siabs agence eau	AGENCE DE L'EAU SEINE NORM.	56 253,69	14 063,40
13006 / 0045675	1999	C	Emprunt 1999 siabs CE	CAISSE D'EPARGNE	1 524 490,17	838 469,68
13007 / 990365	1999	P	Emprunt 1999 siabs agence eau	AGENCE DE L'EAU SEINE NORM.	106 086,35	27 021,56
13008 / 992196	1999	P	Emprunt 1999 siabs agence eau	AGENCE DE L'EAU SEINE NORM.	261 723,82	62 931,00
13009 / 997390	2000	P	emprunt 2000 siabs	AGENCE DE L'EAU SEINE NORM.	121 304,90	40 434,98
13010 / 991864	2000	P	emprunt 2000 siabs	AGENCE DE L'EAU SEINE NORM.	35 215,72	11 738,60
13011 / 002811	2000	P	emprunt 2000 siabs	AGENCE DE L'EAU SEINE NORM.	234 161,69	78 053,93
13012 / 002813	2000	P	emprunt 2000 siabs	AGENCE DE L'EAU SEINE NORM.	21 495,31	7 165,08
13013 / 002810	2000	P	emprunt siabs 2000	AGENCE DE L'EAU SEINE NORM.	168 303,72	56 101,24
13015 / 992196 solde	2001	P	emprunt 2001 siabs	AGENCE DE L'EAU SEINE NORM.	62 592,21	26 080,07
13016 / 982887 solde	2001	P	emprunt 2001 siabs	AGENCE DE L'EAU SEINE NORM.	37 789,52	15 745,61
13017 /	2001	P	emprunt 2001 siabs	AGENCE DE L'EAU SEINE NORM.	58 760,01	24 900,01
13018 /	2001	P	emprunt 2001 siabs	AGENCE DE L'EAU SEINE NORM.	230 746,83	96 144,53
13019 /	2001	P	emprunt 2001 siabs	AGENCE DE L'EAU SEINE NORM.	12 851,10	5 354,59
13020 / 0192432	2001	T	emprunt 2001 siabs	DEXIA	1 067 143,00	539 161,91
13021 / 011780	2002	P	emprunt 2002 siabs	AGENCE DE L'EAU SEINE NORM.	47 260,00	23 630,02
13022 / 011785	2002	P	emprunt 2002 siabs	AGENCE DE L'EAU SEINE NORM.	15 855,00	7 927,50
13023 / 011786	2002	P	emprunt 2002 siabs	AGENCE DE L'EAU SEINE NORM.	14 390,00	7 194,98
13024 / 021611	2002	P	emprunt 2002 SIABS	AGENCE DE L'EAU SEINE NORM.	66 965,00	33 482,48
13025 /	2002	P	emprunt 2002 siabs	AGENCE DE L'EAU SEINE NORM.	128 368,00	64 184,02
13026 /	2002	P	emprunt 2002 siabs	AGENCE DE L'EAU SEINE NORM.	20 541,28	10 270,66
13027 /	2002	P	emprunt 2002 siabs	AGENCE DE L'EAU SEINE NORM.	57 865,31	28 932,65
13031 / 0185458	2006	T	emprunt 2006 siabs	CAISSE D'EPARGNE	1 000 000,00	931 901,32
13033 / 062197	2007	P	EMPRUNT 2007 SIABS AGENCE EAU	AGENCE DE L'EAU SEINE NORM.	19 881,00	18 555,60
13034 / 022367	2008	P	AGENCE EAU 32 213€ SUR 12ANS	AGENCE DE L'EAU SEINE NORM.	32 213,00	32 213,00
1643 Emprunts en devises (hors zone)					0,00	0,00
16441 Opérations afférentes à l'emprunt					0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00	0,00
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00	0,00
1681 Autres emprunts					0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables					0,00	0,00
1687 Autres dettes					0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A1.6
INSTRUMENTS DE COUVERTURE DU RISQUE FINANCIER	A1.7
CREDITS DE TRESORERIE	

A1.6 - ETAT DES CONTRATS DE COUVERTURE DU RISQUE FINANCIER AU 31/12/N

Emprunt couvert	Montant de la dette couverte	Nature de l'instrument prévu par le contrat de couverture	Organisme cocontractant	Date de départ de l'instrument	Date de fin du contrat de couverture	Primes payées pour l'achat d'option, le cas échéant	Primes reçues pour la vente d'option	Charge et produits constatés depuis l'origine du contrat	
								Charges (1)	Produits (2)
RISQUES FINANCIERS RELATIFS AUX TAUX D'INTERETS									
RISQUES FINANCIERS RELATIFS AUX CHANGES									

(1) Charges comptabilisées depuis l'origine du contrat au compte 668.

(2) Produits comptabilisés depuis l'origine du contrat au compte 768.

A1.7 - CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature de la trésorerie (2)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (3)	Montant maximum autorisé au 1/1/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N	Montant restant du au 31/12/N	Intérêts mandatés en N-1 (compte 6615)
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie	27/06/2008	500000	0	0	0	0
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						

(1) Circulaire n° NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer le nom des organismes prêteurs.

(3) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de décision du maire de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal (l'article L. 2122-2 du CGCT).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A2
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	

A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

PROCEDURE	CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL	Délibération du																																																									
AMORTISSEMENT OBLIGATOIRE	Seuil d'amortissement sur un an : 1525 euros	25 juin 1998																																																									
	<table border="0"> <tr> <td><u>Catégories de biens amortis :</u></td><td><u>Durée :</u></td><td></td></tr> <tr> <td>Logiciels</td><td align="right">2 ans</td><td align="right">3 décembre 1996</td></tr> <tr> <td>Etudes non suivies de travaux</td><td align="right">5 ans</td><td align="right">3 décembre 1996</td></tr> <tr> <td>Camions et véhicules industriels</td><td align="right">10 ans</td><td align="right">3 décembre 1996</td></tr> <tr> <td>Voitures</td><td align="right">10 ans</td><td align="right">3 décembre 1996</td></tr> <tr> <td>Voitures de police municipale</td><td align="right">3 ans</td><td align="right">3 décembre 1996</td></tr> <tr> <td>Mobilier</td><td align="right">15 ans</td><td align="right">3 décembre 1996</td></tr> <tr> <td>Matériel de bureau électrique</td><td align="right">10 ans</td><td align="right">3 décembre 1996</td></tr> <tr> <td>Matériel informatique</td><td align="right">5 ans</td><td align="right">3 décembre 1996</td></tr> <tr> <td>Matériels classiques</td><td align="right">10 ans</td><td align="right">3 décembre 1996</td></tr> <tr> <td>Coffre-fort</td><td align="right">30 ans</td><td align="right">3 décembre 1996</td></tr> <tr> <td>Installations et appareils de chauffage</td><td align="right">20 ans</td><td align="right">3 décembre 1996</td></tr> <tr> <td>Appareils de laboratoire</td><td align="right">10 ans</td><td align="right">3 décembre 1996</td></tr> <tr> <td>Equipements de garage et d'atelier</td><td align="right">10 ans</td><td align="right">3 décembre 1996</td></tr> <tr> <td>Equipements d'offices et de cuisines</td><td align="right">10 ans</td><td align="right">3 décembre 1996</td></tr> <tr> <td>Equipements sportifs</td><td align="right">5 ans</td><td align="right">3 décembre 1996</td></tr> <tr> <td>Autres agencements et aménagement de terrains</td><td align="right">15 ans</td><td align="right">3 décembre 1996</td></tr> <tr> <td>Agencements et aménagement de bâtiments, installations électriques, téléphones</td><td align="right">15 ans</td><td align="right">3 décembre 1996</td></tr> <tr> <td>Matériels pour espaces verts</td><td align="right">5 ans</td><td align="right">3 décembre 1996</td></tr> </table>	<u>Catégories de biens amortis :</u>	<u>Durée :</u>		Logiciels	2 ans	3 décembre 1996	Etudes non suivies de travaux	5 ans	3 décembre 1996	Camions et véhicules industriels	10 ans	3 décembre 1996	Voitures	10 ans	3 décembre 1996	Voitures de police municipale	3 ans	3 décembre 1996	Mobilier	15 ans	3 décembre 1996	Matériel de bureau électrique	10 ans	3 décembre 1996	Matériel informatique	5 ans	3 décembre 1996	Matériels classiques	10 ans	3 décembre 1996	Coffre-fort	30 ans	3 décembre 1996	Installations et appareils de chauffage	20 ans	3 décembre 1996	Appareils de laboratoire	10 ans	3 décembre 1996	Equipements de garage et d'atelier	10 ans	3 décembre 1996	Equipements d'offices et de cuisines	10 ans	3 décembre 1996	Equipements sportifs	5 ans	3 décembre 1996	Autres agencements et aménagement de terrains	15 ans	3 décembre 1996	Agencements et aménagement de bâtiments, installations électriques, téléphones	15 ans	3 décembre 1996	Matériels pour espaces verts	5 ans	3 décembre 1996	
<u>Catégories de biens amortis :</u>	<u>Durée :</u>																																																										
Logiciels	2 ans	3 décembre 1996																																																									
Etudes non suivies de travaux	5 ans	3 décembre 1996																																																									
Camions et véhicules industriels	10 ans	3 décembre 1996																																																									
Voitures	10 ans	3 décembre 1996																																																									
Voitures de police municipale	3 ans	3 décembre 1996																																																									
Mobilier	15 ans	3 décembre 1996																																																									
Matériel de bureau électrique	10 ans	3 décembre 1996																																																									
Matériel informatique	5 ans	3 décembre 1996																																																									
Matériels classiques	10 ans	3 décembre 1996																																																									
Coffre-fort	30 ans	3 décembre 1996																																																									
Installations et appareils de chauffage	20 ans	3 décembre 1996																																																									
Appareils de laboratoire	10 ans	3 décembre 1996																																																									
Equipements de garage et d'atelier	10 ans	3 décembre 1996																																																									
Equipements d'offices et de cuisines	10 ans	3 décembre 1996																																																									
Equipements sportifs	5 ans	3 décembre 1996																																																									
Autres agencements et aménagement de terrains	15 ans	3 décembre 1996																																																									
Agencements et aménagement de bâtiments, installations électriques, téléphones	15 ans	3 décembre 1996																																																									
Matériels pour espaces verts	5 ans	3 décembre 1996																																																									
AMORTISSEMENT FACULTATIF	OUI ☐ NON ☒ Seuil d'amortissement sur un an : (si différent de ci-dessus) Catégories de biens amortis : Durée :																																																										
SUBVENTIONS d'INVESTISSEMENT TRANSFEREES EN FONCTIONNEMENT (biens amortissables)	- A hauteur des dotations aux amortissements des biens - Sur la même durée que l'amortissement des biens																																																										
CHARGES A ETALER : Nature :	OUI ☐ NON ☐ Date du début de l'étalement : Durée de l'étalement																																																										
ICNE	- sur le stock de la dette - sur les nouveaux emprunts																																																										
AUTRES PROCEDURES : (A détailler) (modalités de reprise des subventions d'équipement reçues)																																																											

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.1

A4.1 - DETAIL DES OPERATIONS FINANCIERES EN DEPENSES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à Réaliser au 31/12	Crédits annulés
DEPENSES TOTALES (I) = A+B+C+D		951 067,30	951 050,27		17,03
HORS CHARGES TRANSFEREES (II) = A+B+C		951 067,30	951 050,27		17,03
16	Emprunts et dettes assimilées hors 16449 et 166 (A)	385 340,30	385 324,88		15,42
163	Emprunts obligataires				
1641	Emprunts en euros	214 810,30	214 802,59		7,71
1643	Emprunts en devises				
16441	Opérations afférentes à l'emprunt				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
1681	Autres emprunts	170 530,00	170 522,29		7,71
Autres dépenses financières (sous-total) (B)					
10	Dotations, fonds divers et réserves (versements)				
13	Subventions d'investissement (remboursements)				
26	Participations et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				

Transferts entre sections = C+ D		565 727,00	565 725,39		1,61
040	Reprises sur autofinancement antérieur (C)(2)	565 727,00	565 725,39		1,61
139111	Agence de l'eau	422 578,00	422 577,63		0,37
13912	Régions	60 950,00	60 949,28		0,72
13913	Départements	82 199,00	82 198,48		0,52
Charges transférées (D) = E + F + G					
Charges à répartir sur plusieurs exercices (E)					
Production immobilisée (F)					
Stocks et en-cours (G)					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires, ainsi qu'a pour les reprises des dépréciations des immobilisations ou des stocks.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.2

A4.2 - DETAIL DES OPERATIONS FINANCIERES EN RECETTES

Art.(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) (III)=G+H+J+K		1 133 817,63	489 410,71	52 047,00	140 480,92
Ressources propres externes (G)		288 199,63	95 991,76	52 047,00	140 160,87
10222	Fctva		208,00		-208,00
10228	Autres fonds globalisés	288 199,63	95 783,76	52 047,00	140 368,87
Autres recettes financières (H)					
Transferts entre sections (J)		393 739,00	393 418,95		320,05
9	Provisions pour dépréciation des ... (2)				
15	Provisions pour risques et charges ... (2)				
28032	Frais de rech. et de dév.	5 205,00	5 204,99		0,01
281532	Réseaux d assainissement	388 214,00	388 213,96		0,04
28183	Matériel de bureau et matériel info.	320,00			320,00
021	Virement de la section de fonctionnement (K)	451 879,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires ainsi que pour les dotations des dépréciations des immobilisations ou des stocks.

D001	Déficit d'investissement reporté	257 874,62
-------------	---	-------------------

R001	Excédent d'investissement reporté	
R 1064	Réserves réglementées (affectation des plus-values de cessions)	
R 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	502 790,37

	Montant
Dépenses financières (hors dépenses des c/16449 et c/166)	I + D001 1 208 924,89
Recette financières	III + R001 + R1064 + R1068 992 201,08
Solde des opérations financières	(III + R001 + R1064 + R1068) - (I + D001) (1) -216 723,81
Solde net hors charges transférées (2)	(III + R001 + R1064 + R1068) - (II + D001) (1) -216 723,81

(1) Indiquer le signe algébrique.

(2) Ces charges pouvant être financées par emprunt.

IV - ANNEXES						IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION						C1.1

ETAT DU PERSONNEL PERMAMENT

Syndicat intercommunal d'assainissement de la Boucle de la Seine

GRADES OU EMPLOIS	Catégories	POSTES REGLEMENTAIRES au 31.12.2008	POSTES BUDGETAIRES au 31.12.2008	POSTES POURVUS au 31.12.2008	Dont T.N.C.	OBSERVATIONS
SECTEUR TECHNIQUE Agent contractuel		-	-	-		loi du 26.01.84 modifiée article 3 -alinéa 5
INGENIEUR	A	1	1	1	-	
TOTAL :		1	1	1	-	

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES (uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)	C4

C4 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES

1 - BUDGET PRINCIPAL DU SPIC

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 050 552,00	1 582 369,36	76 168,00	1 658 537,36
RECETTES	2 050 552,00	1 159 050,05	52 047,00	1 211 097,05
EXPLOITATION				
DEPENSES	1 237 377,00	733 912,85		733 912,85
RECETTES	1 237 377,00	1 231 653,53		1 231 653,53

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

2 - BUDGETS ANNEXES (reproduire le cas échéant)

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
EXPLOITATION				
DEPENSES				
RECETTES				

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

3 - PRESENTATION AGREGEE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 050 552,00	1 582 369,36	76 168,00	1 658 537,36
RECETTES	2 050 552,00	1 159 050,05	52 047,00	1 211 097,05
EXPLOITATION				
DEPENSES	1 237 377,00	733 912,85		733 912,85
RECETTES	1 237 377,00	1 231 653,53		1 231 653,53
TOTAL GENERAL				
DES DEPENSES	3 287 929,00	2 316 282,21	76 168,00	2 392 450,21
DES RECETTES	3 287 929,00	2 390 703,58	52 047,00	2 442 750,58

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.



S.I.D.E.Y.N.E. – S.E.Y.
Syndicat Intercommunal d'Electricité des Yvelines Nord-Est
Adhérent au Syndicat d'Energie des Yvelines

RAPPORT D'ACTIVITE

2008

PREAMBULE

Ce rapport s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article L 5211 39 du code général des collectivités territoriales.

Cet article dispose que chaque année, un rapport retraçant l'activité du syndicat doit être établi.

Ce rapport doit être transmis au Maire de chaque commune membre, accompagné du compte administratif.

I - PRESENTATION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE YVELINES NORD EST

I.1 - DESCRIPTION DU SYNDICAT

Le SIDEYNE est un syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU).

Il a été créé en 1996 et comporte 13 communes : BOUGIVAL, CHAMBOURCY, FOURQUEUX, LE PECQ, LE MESNIL LE ROI, LE PORT-MARLY, SARTROUVILLE, L'ETANG-LA-VILLE, LOUVECIENNES, HOUILLES, MAREIL-MARLY, MARLY-LE-ROI, SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.

Le siège du syndicat est fixé à l'hôtel de ville du PECQ.

Chaque commune membre est représentée par deux délégués titulaires, auxquels s'ajoutent deux délégués suppléants.

Le bureau du syndicat est composé en plus du Président, de deux vice-présidents, d'un secrétaire et de deux autres membres.

I.2 - LES MISSIONS DU SIDEYNE

La distribution de l'électricité est une mission de service public qui doit être assurée par les communes. Le réseau de distribution d'électricité appartient aux collectivités locales. Les communes peuvent transférer cette compétence à un établissement public de coopération intercommunal.

La plupart des collectivités, communes ou établissement public de coopération intercommunale, ont concédé ce service public à ERDF.

Le SIDEYNE, jusqu'à son adhésion au SEY (Syndicat d'Energie des Yvelines), exerçait les missions de l'autorité concédante du service de distribution de l'électricité.

Depuis l'adhésion du SIDEYNE au SEY (Novembre 1999), cette compétence est exercée par ce syndicat mixte.

Cependant, par délégation du SEY, le SIDEYNE peut assurer certaines des missions de l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité.

La loi du 7 décembre 2006 sur le secteur de l'énergie a prévu le regroupement en une structure unique par département des autorités organisatrices de la distribution publique de l'électricité.

Le SEY étant le syndicat d'électricité le plus important des Yvelines, il a été proposé par la préfecture des Yvelines, qu'il soit l'entité assurant cette mission.

Toutes les communes et tous les syndicats n'adhérant pas à ce jour au SEY sont donc invités à adhérer dans les meilleurs délais au SEY qui va jouer pleinement son rôle de syndicat départemental.

Les participations financières versées par le SIDEYNE :

Les participations financières accordées par ERDF dans le cadre du cahier des charges de concession sont versées au SIDEYNE, soit par le SEY, soit par ERDF directement, en fonction du type de participation.

Le SIDEYNE redistribue ces fonds aux communes membres au prorata des travaux électriques qu'elles ont effectivement réalisés.

Les participations financières, versées aux communes, sont de deux ordres :

- ✓ la participation liée aux travaux d'enfouissement des réseaux basse tension (40%) correspondant à l'article 8 du cahier des charges de concession,
- ✓ la redevance dite R2 liée aux travaux d'enfouissements de réseaux électriques et aux travaux de renouvellement d'éclairage public.

Le SIDEYNE est chargé de réunir les factures de toutes les communes afin de justifier les montants des travaux et de les adresser au SEY ou à ERDF. Il doit pour cela réaliser un travail de sollicitation et d'information auprès des collectivités.

Pour la participation accordée au titre de l'article 8 du cahier des charges (40% du montant des travaux d'enfouissement électrique), le SIDEYNE doit distinguer dans l'opération d'enfouissement, la part propre aux travaux d'enfouissement électrique, qui doit être distincte de celle de la partie travaux d'éclairage public, Télécom ou travaux de génie civil liés au chantier. Compte tenu de la complexité des chantiers, le SIDEYNE sollicite désormais auprès des communes, avec l'envoi des factures, l'établissement d'un tableau de répartition de ces différents postes. Le SIDEYNE s'assure auprès d'ERDF de la prise en compte de la totalité des frais engagés par les communes pour le calcul des 40% de participation.

Par ailleurs, le SIDEYNE peut également exercer, par délégation du SEY, le contrôle de la distribution d'énergie électrique et représenter les collectivités membres dans toutes les instances où sa présence est requise. Toutefois, ce travail est désormais la plupart du temps exercé par le Syndicat d'Energie des Yvelines.

Afin de mieux exercer ce contrôle, il est demandé aux communes membres du SIDEYNE de faire part, tant au SIDEYNE qu'au SEY, de leurs remarques sur des difficultés éventuelles concernant la distribution de l'électricité (coupures, baisse de tension...) ou tout autre difficulté avec le concessionnaire.

Ainsi, lorsqu'il en est informé, le SIDEYNE ou le SEY se rapproche d'ERDF pour connaître les causes des incidents.

De son côté, ERDF signale en principe par télécopie tous les incidents avec la durée des coupures et leurs origines.

Les statuts du Syndicat ajoutent à ces compétences la possibilité d'apporter un soutien technique ou d'aide à la maîtrise d'œuvre, en exerçant des missions d'expertise pouvant porter sur des travaux de réseaux ERDF ou sur des prestations de service liées à la distribution d'énergie électrique. Ces missions peuvent alors être confiées à des cabinets spécialisés. Le SIDEYNE peut également bénéficier du concours de l'ingénieur du SEY pour aider les communes.

I.3 - Le FINANCEMENT DU SIDEYNE

La redevance R1

Les communes membres du SIDEYNE ne versent aucune participation au syndicat.

Le SEY reverse aux syndicats adhérents qui prennent en charge certaines missions de contrôle déléguées par le SEY une partie de la redevance R1 due par ERDF pour couvrir leurs frais de fonctionnement.

La redevance versée par le SEY au SIDEYNE est calculée de la manière suivante :

- une partie est calculée en fonction du nombre de communes du SIDEYNE et d'habitants, plus une base forfaitaire.
- une partie variable est calculée en fonction des missions de contrôle conservées par le SIDEYNE. Un barème a été adopté par le SEY selon le type de mission.

Il est rappelé que les missions conservées par le SIDEYNE sont actuellement les suivantes :

- Demande auprès des communes des factures pour le calcul de la redevance R2 et regroupement de celles-ci pour envoi au SEY,
- Reversement de la redevance R2 ristournée par le SEY aux communes
- Etablissement du programme de travaux d'enfouissement,
- Regroupement des factures relatives à la participation des 40% et préparation des dossiers transmis à ERDF pour l'obtention des 40%,
- Contrôle du calcul des 40% effectué par ERDF et reversement aux communes de cette participation.

La définition de ces missions est arrêtée après concertation avec la collectivité.

En 2008, la redevance R1 s'est élevée à : 7.200 €, montant identique à celui de 2006 et 2007.

Cette redevance est conservée par le SIDEYNE pour l'accomplissement des missions évoquées ci-dessus et l'ensemble de ses frais de fonctionnement (frais administratifs, assurance ...).

La redevance R2

ERDF verse au SEY, qui la rétrocède au SIDEYNE, une redevance dont le montant est fonction des travaux d'investissement relatifs aux réseaux de distribution électrique et les travaux d'éclairage public.

Cette redevance est calculée sur la base d'une formule complexe qui tient compte du montant des enfouissements de réseaux de distribution d'électricité, du montant des investissements sur le réseau d'éclairage public et du montant perçu en taxes municipales (pour le SIDEYNE, T= 0).

S'ajoutent à ces paramètres deux autres données : le rapport population de la concession, population du département et la durée de la concession, plus certains coefficients. Cette redevance est calculée sur la base des travaux payés l'année N-2.

Cette redevance est donc entièrement reversée aux communes par le SIDEYNE en proportion des travaux d'investissement en enfouissement et en éclairage public payés par chaque commune l'année N-2.

La redevance R2 perçue par le SIDEYNE est égale à celle calculée avant l'adhésion au SEY selon la formule explicitée ci-dessus à laquelle s'ajoute un montant complémentaire de 22% (contre 20% en 2007) lié à l'adhésion au SEY.

En 2008, le taux de la R2 s'est élevé à 9,43 % (contre 9,27 % en 2007) pour les travaux d'éclairage public et 23,26% (contre 22,87 %) pour les travaux d'enfouissement de réseaux, après déduction de la participation ERDF de 40%.

Le montant de la R2 2008, toutes communes confondues, est égal à 201.012,71 € y compris la partie liée aux feux tricolores (contre 375.353,12 € pour la R2 2007, redevance exceptionnellement élevée).

Les communes membres du SIDEYNE à sa création bénéficient d'une particularité : une participation financière d'ERDF sur les travaux d'investissement concernant les feux de signalisation. En 2008, cette partie s'est élevée à 2.731,02 € (contre 8.342,21 € en 2007).

Année	R2*	R1
2002	163.371,61€	30.046,88 €
2003	223.630,20 €	43.267,45 €
2004	254.060,030 €	6.503,00 €
2005	441.579,08 €	7.153,00 €
2006	231.317,42 €	7.200,00 €
2007	375.353,12	7.200,00 €
2008	201.012,71	7.200,00 €

* Y compris la participation pour les feux tricolores.

Participation de 40 % aux travaux d'enfouissement des réseaux basse tension

A ces deux redevances s'ajoute une participation de 40 % hors taxes versée par ERDF pour les travaux d'enfouissement des réseaux électriques basse tension y compris les branchements privés.

Chaque année, les travaux prévus par chaque commune sont répertoriés et un programme est arrêté par le SIDEYNE.

Lorsque les travaux sont achevés et payés, les factures peuvent être transmises au SIDEYNE.

Les factures sont regroupées et ERDF verse au SIDEYNE sa participation de 40 %.

Le SIDEYNE reverse la totalité de cette subvention aux communes en proportion des montants de travaux réalisés.

Il est constaté un décalage entre l'année de programmation et le versement de la participation.

Ce décalage est lié à la fois au fait que les travaux sont réalisés et payés plusieurs mois après leur inscription au programme voir l'année N +1 ou N +2 et à un rallongement des délais de versement des participations par ERDF.

Dès lors que les montants des participations sont communiqués par ERDF, le SIDEYNE s'efforce, lorsque sa trésorerie le lui permet, de faire l'avance et de verser la participation de 40% aux communes, sans attendre le règlement d'ERDF.

RECAPITULATIF DES VERSEMENTS 40% AU SIDEYNE

Montant en euro	Montant du programme	Montant de la participation EDF	année de versement
Programme 2001	1 241 849,00 €	76 966,46 €	2001 (59 901,58), 2002 (17 064,88)
Programme 2002	2 281 933,00 €	80 023,61 €	2002 (80,023,61 €)
Programme 2003	3 003 928,00 €	345 729,00 €	2003 ou 2004 (22 365 versés directement à une commune membre par EDF), 2004 (170 740), 2005 (91 968), 2007 (60 656 versé directement à la commune)
Programme 2004	1 263 782,11 €	28 847 €	2006 (14 163 €), 2007 (14 684 € versé directement à la commune)
Programme 2005	1 239 818,83 €	338.760,04 €	2006 (102.728) et 2007 (187.436) 2008 (3.188,44) 2009 (45.407,60)
Programme 2006	1 034 764,84 €	46.307,45 €	2007 (18.517), 2008 (27.790,45)
Programme 2007	1.700.490,00 €	160.091,85 €	2008 (39.052,89) 2009 (121.038,96)
Programme 2008	1.246.352,19 €		

II - LE BILAN DE L'ACTIVITE 2008

II.1 - L'ACTIVITE DU SIDEYNE

Le comité du SIDEYNE s'est réuni à trois reprises.

- *le 1^{er} février 2008 : approbation du compte administratif et du compte de gestion 2007, vote du budget primitif 2008, approbation d'un avenant au cahier des charges de concession signé entre ERDF et le SEY concernant les modalités d'établissement du programme des travaux d'enfouissement de réseaux électriques ainsi que l'avis du SIDEYNE sur l'adhésion des communes de GARGENVILLE ET RAMBOUILLET au SEY.*
- *Le 15 avril 2008 : Installation des délégués dans leurs fonctions, élections du président et des membres du bureau, élection des délégués au SEY, délégation d'attribution au Président.*
- *le 6 octobre 2008 : présentation du rapport d'activité 2007, élection d'un délégué suppléant au SEY.*

II.2 LES EVENEMENTS DE L'ANNEE

Le partenariat entre le SIDEYNE et le SEY se poursuit.

Suite à l'élargissement du SEY à des communes du département du Val d'Oise, des négociations ont été enclenchées pour les modalités de calcul des redevances sur le paramètre de la population départementale entrant dans la formule de calcul des redevances.

Par ailleurs, l'avenant N°10 au cahier des charges de concession concernant notamment l'enveloppe attribuée au SEY pour la participation des 40% (hors SIDEYNE) n'étant plus applicable après le 31 décembre 2007, des négociations ont été entamées avec ERDF.

Au cours de ces négociations, le principe du programme illimité pour le SIDEYNE a été évoqué.

Les négociations ont finalement abouti en 2008 par la signature d'un avenant au cahier des charges de concession.

Une nouvelle enveloppe a été arrêtée pour le SEY et le SIDEYNE a pu conserver son avantage d'enveloppe illimitée pour la participation de 40% mais ERDF a rendu beaucoup plus rigoureux l'établissement du programme et les délais de réalisation des programmes.

Ainsi, afin d'éviter les fréquents reports de programme d'une année sur l'autre, ERDF propose désormais les modalités suivantes :

Le projet de programme de l'année N doit être remis par le SEY (autorité concédante) à ERDF (le concessionnaire) avant le 1^{er} décembre de l'année N -1 et être arrêté au plus tard le 31 décembre de l'année N -1.

Après le 31 décembre de l'année N -1, les évolutions éventuelles du programme ne peuvent être prises en compte que sous réserve qu'elles ne remettent pas en cause une coordination avec d'autres travaux et ne modifient pas la participation du concessionnaire.

Les travaux programmés l'année N doivent débuter avant le 31 décembre de l'année N +1 et être terminés avant le 31 décembre de l'année N +2.

Le décompte définitif des travaux doit être remis dans les 6 mois qui suivent l'achèvement des travaux.

Au mois de décembre 2008, le SIDEYNE a accueilli la réunion de zone organisée par le SEY.

Il s'agit d'une réunion regroupant une vingtaine de communes proches du siège du SIDEYNE et au cours de laquelle le concessionnaire ERDF est invité à participer pour répondre à toutes les interrogations des collectivités locales.

Au cours de cette réunion ERDF a présenté les changements dans la facturation du raccordement électrique.

II.3 - LE COMPTE ADMINISTRATIF 2008

Les crédits ouverts en 2008 se sont élevés à 1.041.874,59 €

Le total des recettes réalisées s'est élevé à 189.068,86 €

Les dépenses réelles se sont élevées à 184.302,41 €

Elles comprennent les charges à caractère général (frais administratifs divers, fournitures, frais de timbres, prime d'assurance), pour 2.433,55 € et le reversement des participations aux communes pour 181.868,86 €.

Il ressort du compte administratif un résultat de l'exercice de 4.766,45 €. Compte tenu de l'excédent reporté de l'année 2007, soit un montant de 148.174,59 €, le solde de l'exercice 2008 demeure positif et s'élève à 152.941,04 €.

Ce résultat est repris au budget 2009 en section de fonctionnement.

Cet excédent a permis à plusieurs reprises de faire l'avance du versement des participations aux communes dans l'attente du versement des recettes par ERDF au SIDEYNE.

REPUBLIQUE FRANCAISE

ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

SIDEYNE

INSEE : 78030

POSTE COMPTABLE DE : FOURQUEUX

M14

COMPTE ADMINISTRATIF

Voté par nature

ANNEE 2008

SOMMAIRE

pages			
	I. Informations générales		
p. 3	A - Informations statistiques, fiscales et financières		
p. 4	B - Modalités de vote du budget		
	II. Présentation générale du budget		
p. 5/6	A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser		
p. 7	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
p. 8	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
p. 9	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
p. 10	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III. Vote du budget		
p. 11	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles		
p. 12	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles		
	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV. Annexes	Jointes	Sans objet
	A - Eléments du bilan		
	A1 - Présentation croisée par fonction		X
	A2.1 - Etat de la dette - Dette sur emprunt - Répartition par prêteurs		X
	A2.2 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		X
	A2.3 - Etat de la dette - Autres dettes		X
	A2.4 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par type de taux		X
	A2.5 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes		X
	A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		X
	A2.7 - Etat de la dette - Instruments de couverture du risque financier		X
	A2.8 - Etat de la dette - Crédits de trésorerie		X
	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements		X
	A4 - Etat des provisions		X
	A5 - Etalement des provisions		X
	A5.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		X
	A5.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		X
	A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonct.		X
	A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Invest.		X
	A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assuj. à la TVA - Fonct.		X
	A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assuj. à la TVA - Invst.		X
	A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement		X
	A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement		X
	A8 - Etat des charges transférées		X
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
	A.10.1 à A.10.4 - Variation du patrimoine (Articles L2913-3 du CGCT et L300-5 du code de l'urb.)		X
	B - Engagements hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
	B1.2 - Etat des contrats de crédit bail		X
	B1.3 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.4 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.5 - Etat des engagements reçus		X
	B1.6 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
	C - Autres éléments d'informations		
	C1 - Etat du personnel		X
	C1.2 - Actions de formations des élus		X
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
	C3.4 - Liste des services assujettis à la T.V.A et non érigés en budget annexe		X
	C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes		X
	D - Décisions en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures		
	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes		X
p. 14	D2 - Arrêté et signatures	X	

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations fiscales N-2					
	Potentiel fiscal et financier		Valeurs par hab. (population DGF)	Moy. nationales de la strate	
	Fiscal	Financier		Fiscal	Financier
3 Taxes					
Taxe professionnelle					
4 Taxes	0,00		0,00		0,00

- 3 -

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre Pour la section de fonctionnement.
- au niveau (1) du chapitre Pour la section d'investissement;
- avec ou sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3 (2);
- avec ou sans vote formel sur chacun des chapitres. (2)

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépenses "opérations d'équipement".

III - Les provisions sont : (2)

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- budgétaires ~~(délibération n°~~ du~~)~~

IV - Le présent budget a été voté (2) :

- ~~sans reprise des résultats de l'exercice N-1;~~ _____
- ~~avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1~~ _____
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1;

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".

(2) rayer la mention inutile

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****VUE D'ENSEMBLE****A1****EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (Mandats et Titres)	Section de fonctionnement	A 184 302,41	G 189 068,86
	Section d'investissement	B 0,00	H 0,00
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Section de fonctionnement	C 0,00	I 148 174,59
	Section d'investissement	D 0,00	J 0,00
		=	=
TOTAL (Réalizations + Reports)		=A+B+C+D 184 302,41	=G+H+I+J 337 243,45
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F 0,00	=K+L 0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E 184 302,41	=G+I+K 337 243,45
	Section d'investissement	=B+D+F	=H+J+L
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F 184 302,41	=G+H+I+J+K+L 337 243,45

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap / Article	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	R à Réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	55 374,59	2 433,55			52 941,04
012	Charges de personnel et frais assimilés					
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	986 500,00	181 868,86			804 631,14
656	Frais de fonct. des groupes d'élus					
Total des dépenses de gestion courante		1 041 874,59	184 302,41			857 572,18
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux provisions					
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 041 874,59	184 302,41			857 572,18
023	Virement à la section d'investissement					
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement						
TOTAL		1 041 874,59	184 302,41			857 572,18
Pour information						
D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	R à Réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges					
70	Produits des serv., du domaine et ventes...					
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations	7 200,00	7 200,00			
75	Autres produits de gestion courante	886 500,00	181 868,86			704 631,14
Total des recettes de gestion courante		893 700,00	189 068,86			704 631,14
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions					
Total des recettes réelles de fonctionnement		893 700,00	189 068,86			704 631,14
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement						
TOTAL		893 700,00	189 068,86			704 631,14
Pour information						
R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		148 174,59				

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES					A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	R à Réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)				
204	Subventions d'équipements versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des opérations d'équipement				
	Total des dépenses d'équipement				
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison : affectation				
26	Particip. créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
	Total des dépenses financières				
45X-1	Total des opé. pour compte de tiers				
	Total des dépenses réelles d'investissement				
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections				
041	Opérations patrimoniales				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement				
	TOTAL				
	Pour information				
	D001 Déficit d'investissement reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	R à Réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
20	Immobilisations incorporelles				
204	Subventions d'équipements versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des recettes d'équipement				
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)				
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés				
138	Autres subv. d'investissement non transf.				
18	Compte de liaison : affectation				
26	Particip. créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions				
	Total des recettes financières				
45X-2	Total des opé. pour compte de tiers				
	Total des recettes réelles d'investissement				
021	Virement de la section de fonctionnement				
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections				
041	Opérations patrimoniales				
	Total des recettes d'ordre d'investissement				
	TOTAL				
	Pour information				
	R001 Excédent d'investissement reporté de N-1				

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 433,55		2 433,55
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuation de produits			
60	Achat et variations de stocks			
65	Autres charges de gestion courante	181 868,86		181 868,86
656	Frais de fonct. des groupes d'élus			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux amortissements et provisions			
71	Production stockées (ou déstockage)			
Dépenses de fonctionnement - Total		184 302,41	0,00	184 302,41
Pour information				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	Provisions pour risques et charges			
16	Remboursement d'emp. (sf 1688 non budg)			
18	Compte de liaison : Affectations opérations d'équipement (total)			
19	Différences sur réalisations d'immobilisations			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Particip. et créances ratt. à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissement des immobilisations (reprises)			
29	Prov. pour dépréciation des immobilisations			
39	Prov. pour dépréciation des stocks et en-cours			
45X-1	Total des opérations pour compte de tiers			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Prov. pour dépréciation des comptes de tiers			
59	Prov. pour dépréciation des comptes financiers			
3..	Stocks			
Dépenses d'investissement - Total		0,00	0,00	0,00
Pour information				
D 001 Déficit d'investissement reporté de N-1				0,00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuation de charges			
60	Achats et variation des stocks			
70	Prod. des serv., du domaine et ventes directes			
71	Production stockée (ou destockage)			
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations	7 200,00		7 200,00
75	Autres produits de gestion courante	181 868,86		181 868,86
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
Recettes de fonctionnement - Total		189 068,86	0,00	189 068,86

Pour information			
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			148 174,59

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	Provisions pour risques et charges			
16	Emprunts et dettes (sf 1688 non budg.)			
18	Compte de liaison : Affectations			
19	Différences sur réalisations d'immobilisations			
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances ratt. à des part.			
27	Autres immob. financières			
28	Amortissements des immobilisations			
29	Prov. pour dépréciation des immobilisations			
39	Prov. pour dépréciation des stocks et en-cours			
45X-2	Opérations pour compte de tiers			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Prov. pour dépréciation des comptes de tiers			
59	Prov. pour dépréciation des comptes financiers			
3..	Stocks			
Recettes d'investissement - Total		0,00	0,00	0,00

Pour information			
R 001 Excédent d'investissement reporté de N-1			

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	R à Réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	55 374,59	2 433,55			52 941,04
60623	Alimentation	600,00	300,52			299,48
60632	Petit équipement	80,00				80,00
6064	Fournitures adminis.	350,00	397,84			-47,84
611	Contrats prest.services	20 144,59				20 144,59
616	Primes d'assurances	900,00	804,50			95,50
6226	Honoraires	32 000,00				32 000,00
6288	Divers - autres	1 300,00	930,69			369,31
65	CHARGES DE GESTION COURANTE	986 500,00	181 868,86			804 631,14
658	Autres charges diverses	986 500,00	181 868,86			804 631,14
TOTAL=DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65+658)		1 041 874,59	184 302,41			857 572,18
TOTAL DES DEPENSES REELLES =(a)+66+67+(68)+022		1 041 874,59	184 302,41			857 572,18
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT						
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE = Total des opérations réelles et ordre		1 041 874,59	184 302,41	0,00	0,00	857 572,18
Pour information						
D 002 Déficit de fonctionnement reporté			0,00			

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	R à Réaliser au 31/12	
74	DOT.,ET PARTICIPATIONS	7 200,00	7 200,00			
7478	Autres organismes	7 200,00	7 200,00			
75	PRODUITS DIVERS DE GESTION COUR.	886 500,00	181 868,86			704 631,14
758	Autres produits de gestion cour.	886 500,00	181 868,86			704 631,14
TOTAL=RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013		893 700,00	189 068,86			704 631,14
TOTAL DES RECETTES REELLES =(a)+76+77+(78)		893 700,00	189 068,86			704 631,14
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNE DE L'EXERCICE = Total des opérations réelles et ordre		893 700,00	189 068,86	0,00	0,00	704 631,14

Pour information	
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	148 174,59

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

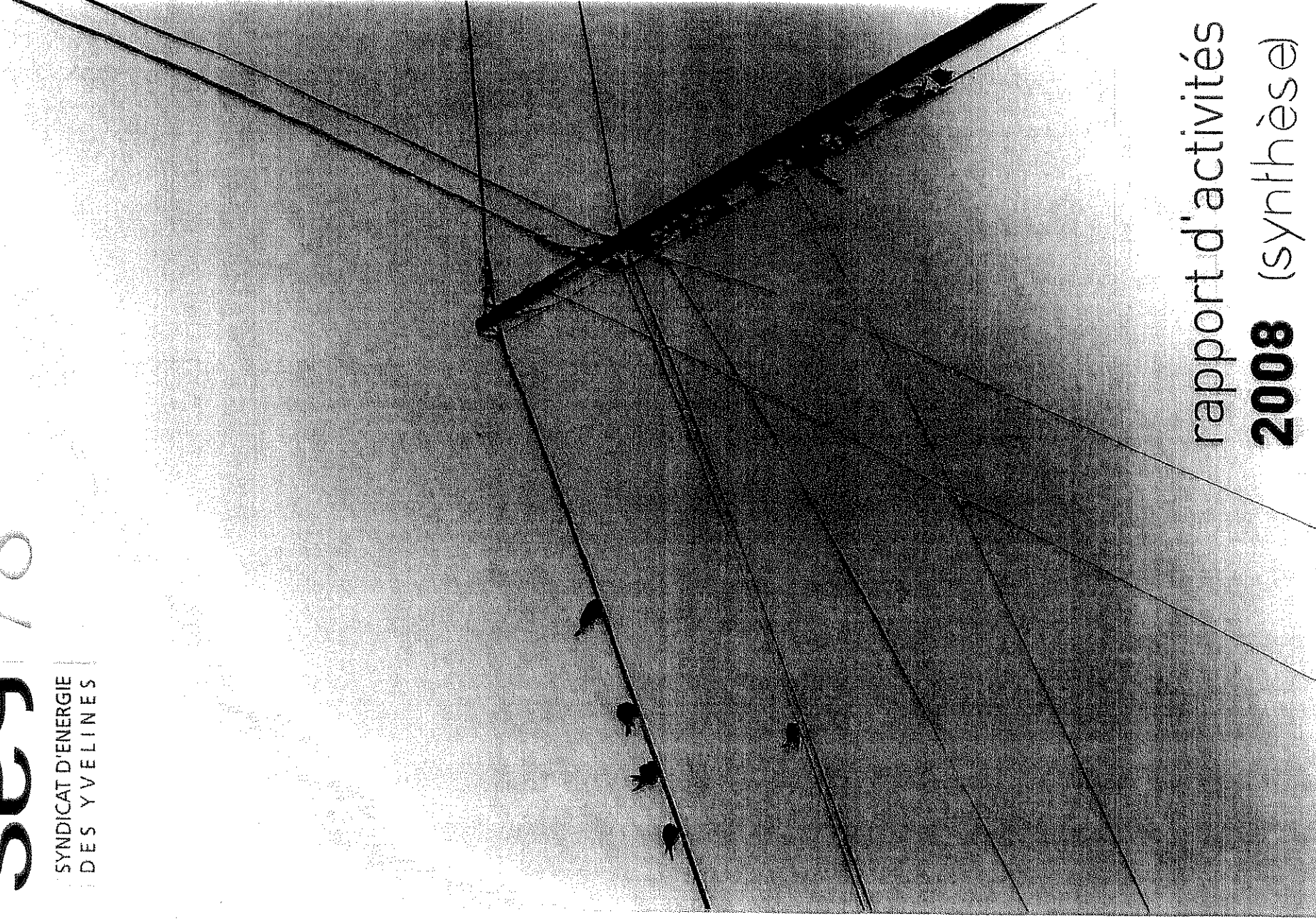
**C3.1 - LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE
OU L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablis. publics de coopération intercommunale			
Syndicat d'Electricité des Yvelines	22/05/2000		0,00

sey 78

SYNDICAT D'ENERGIE
DES YVELINES

rapport d'activités
2008 (synthèse)



Présentation :

Le Syndicat d'Energie des Yvelines (SEY) est un syndicat mixte, autorité concédante, qui a pour mission essentielle le contrôle du bon accomplissement des missions de service public que constitue la distribution d'énergie électrique, service qui est assuré par les concessionnaires EDF et ERDF (cf. code général des collectivités territoriales article L. 2224.31).

Les collectivités adhérentes au S.E.Y. étaient au 31 décembre 2008 :

-le SIDEYNE (Syndicat Intercommunal d'Electricité des Yvelines Nord-Est): 13 communes, 200 926 habitants.

-le SIVAMASA (Syndicat Intercommunal d'Electricité des Vallées de la Vaucoeurs de la Mauldre et de la Seine Aval): 85 communes, 220 617 habitants.

-le SIVOM de la Région de Montfort l'Amaury : 13 communes, 15 095 habitants.

-le SIERCH (Syndicat Intercommunal d'Electricité de la Région de Conflans Sainte Honorine): 14 communes, 218 368 habitants.

-le SIRE (Syndicat d'Intégration des Réseaux dans l'Environnement de la Région de Villennes): 7 communes, 17 135 habitants.

-le SIEMA (Syndicat Intercommunal d'Electrification de Montfort l'Amaury): 9 communes, 10 536 habitants.

-la CAPY (Communauté de Communes Contrée d'Ablis-Portes d'Yvelines): 8 communes, 6 788 habitants.

-la CCPFY (Communauté de Communes Plaines et Forêts d'Yvelines): 11 communes, 9 479 habitants.

-24 communes isolées : 177 041 habitants. Soit 184 communes totalisant 875 985 habitants. Les communes de Rambouillet (25 661 habitants), Poissy (35 860 habitants) et le SICSA (Syndicat Intercommunal du Canton de Saint Arnoult : 9 communes, 14 933 habitants) ont décidé d'adhérer au SEY le 1^{er} janvier 2009.

Le nombre de communes adhérentes est donc le 15 avril 2009 de 195, totalisant 952 439 habitants.

La convention de concession et le cahier des charges ont été signés avec le concessionnaire EDF le 18 décembre 2000. 14 avenants sont intervenus lors de nouvelles adhésions et pour préciser l'application de l'article 8 du cahier des charges concernant la participation d'ERDF à l'enfouissement des réseaux.

En application des statuts, le comité syndical comporte au 31 décembre 2008, 64 délégués titulaires et 64 suppléants et le bureau est composé d'un Président, de 8 vice-présidents et de 8 assesseurs.

CONTROLE DE CONCESSION

1 : Le contrôle continu

Le contrôle continu du service concédé de distribution d'électricité est basé sur les éléments suivants :

- Informations en provenance soit d'ERDF, soit des communes, concernant tout problème relatif à la distribution d'électricité (coupures longues, microcoupures, écarts de tension, délais de branchements électriques...).
- Demande d'intervention d'ERDF.
- Examens de situations particulières au cours de « réunions de zone » regroupant une vingtaine de communes avec la participation du concessionnaire. 8 réunions ont été ainsi organisées fin 2008.

Au quotidien, les services du SEY ont répondu aux différentes demandes des collectivités adhérentes, au nombre de 350 environ, sur la qualité de la distribution, les programmes d'enfouissement de réseaux, le paiement des participations (article 8), des redevances (R2), les redevances d'occupation du domaine public, etc....

Les dossiers "articles 49", "article 50" correspondant aux permis de construire de nouvelles lignes et les demandes de renseignements correspondantes ont fait l'objet d'un suivi régulier.

2 : Participation aux travaux d'effacement de réseaux électriques

Le SEY a délégué la maîtrise d'ouvrage de ces travaux aux communes adhérentes directement ou par l'intermédiaire d'un syndicat primaire ou dans 2 cas particuliers au syndicat primaire lui-même.

Au titre du cahier des charges de concession, ERDF participe aux travaux d'effacement des réseaux électriques réalisés par les adhérents du SEY (hors SIDEYNE) par délégation de ce dernier au taux de 40% d'un montant de travaux dans des limites fixées par une enveloppe.

3 : Les redevances de concession :

Les redevances R1 (dite de fonctionnement, calculée notamment en fonction de la longueur du réseau concédé et de la population) et R2 (dite d'investissement, calculée en fonction des travaux sur le réseau électrique et éclairage public) perçues par le SEY ont été reversées pour partie aux collectivités adhérentes, sur la base pour R2 de ce que ces collectivités auraient perçu si elles n'avaient pas adhéré au SEY majorée de 22%.

4 : Ouverture du marché de l'électricité

Bien que l'ouverture du marché de l'électricité ait été initialement prévue pour le 1^{er} juillet 2007 pour les particuliers et les petites entreprises, le tarif réglementé a été maintenu pour le moment et la réversibilité de ce tarif a été rétablie par la loi 2008-66 du 21 janvier 2008.

Le SEY avait envisagé de procéder à un appel d'offres. Mais au vu des résultats obtenus dans quelques départements, il a été constaté que les tarifs réglementés étaient inférieurs aux tarifs du marché. Le comité du SEY a décidé de différer un tel appel d'offres.

C'est toutefois un dossier qui doit être suivi car la suppression de tout ou partie du tarif réglementé peut toutefois intervenir dans les années à venir.

5 : Information des adhérents du SEY

Il est apparu au comité comme au bureau qu'il était indispensable qu'il y ait une bonne information de toutes les communes adhérentes au SEY directement ou par l'intermédiaire de l'EPCI auquel elles adhèrent, et que les problèmes particuliers puissent être évoqués.

Il semble utile de rappeler les dispositions prises à ce sujet :

1/ Le SEY adhère à la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) qui regroupe notamment les syndicats d'électricité à raison en général d'un syndicat par département. Régulièrement, la FNCCR adresse au SEY des notes d'information qui sont transmises à toutes les communes. En 2008, ces lettres étaient au nombre de 15 et ont traité notamment les sujets suivants : électricité (distribution, tarifs, taxes), gaz, coopération intercommunale, éclairage public, communications électroniques...

2/ Parallèlement, chaque année sont organisées des réunions de zone regroupant une vingtaine de communes. Sont conviés à ces réunions les maires, les délégués du SEY et toute personne du conseil municipal ou des services techniques désignée par le maire. Sont également invités les représentants d'ERDF

Les représentants des communes peuvent y évoquer tout problème concernant la distribution d'énergie électrique dans leur commune afin que le SEY et ERDF puissent en prendre note et y répondre.

Ainsi, huit réunions ont eu lieu en fin d'année 2008, en novembre et début décembre. ERDF a profité de ces réunions pour exposer notamment la nouvelle organisation d'ERDF, filiale d'EDF, et les nouvelles dispositions réglementaires concernant la procédure et le financement des branchements particuliers à compter du 1^{er} janvier 2009.

A noter que ces dispositions ont été vivement contestées par le comité du SEY comme par la grande majorité des syndicats départementaux et qu'il semble que de nouvelles dispositions devraient intervenir d'ici la fin de l'année 2009.

SITUATION FINANCIERE

Le compte administratif de l'année 2008, dont, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, l'extrait est joint au présent rapport, fait apparaître les résultats suivants :

	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	1 064 049,91	1 065 857,27	+1 807,36
Investissement	1 643,30	9 394,91	+7 751,61

Par ailleurs, les résultats de l'exercice précédent étaient de +539 291,39€ pour la section de fonctionnement et de +9 028,50€ pour la section d'investissement.

Les résultats cumulés sont donc les suivants :

	Exercice 2008	Reports années antérieures	Cumul
Fonctionnement	+1 807,36	+539 291,39€	+541 098,75
Investissement	+7 751,61	+9 028,50€	+16 780,11

Soit au total un excédent de 557 878,86€.

Les sommes perçues au titre des deux redevances R1 et R2 qui constituent l'essentiel des ressources du SEY et leur ventilation ont été en 2008 les suivantes :

	TOTAL VERSE AU SEY	RISTOURNES VERSEES AUX COLLECTIVITES ADHERENTES	SOMME CONSERVEE PAR LE SEY
REDEVANCES	1 056 313,79	782 403,71	273 910,08

La participation ERDF, article 8, pour l'enfouissement des réseaux, figure pour mémoire au budget car le SEY a délégué la maîtrise d'ouvrage aux collectivités adhérentes et la participation, par souci de simplification, est versée directement aux collectivités concernées.

Les redevances d'ERDF pour l'année n sont, en application du cahier des charges, calculées sur les travaux réalisés l'année n-2 et ne sont versées que le 30 juillet de l'année n. Il faut donc que le SEY conserve en fin d'année un certain excédent pour assurer son fonctionnement pendant les sept ou huit premiers mois de l'année. La constitution d'un excédent plus important permettra de payer aux collectivités des redevances de travaux de l'année n-2 dès l'année n-1.

Le montant des redevances d'ERDF figurant dans son compte rendu annuel est différent de celui figurant au compte administratif. Pour des raisons administratives, le compte administratif ne comprend que les recettes effectivement perçues dans l'année par le receveur du SEY.

Le compte rendu d'ERDF comprend les redevances versées au titre des redevances d'une année quelque soit la date du versement. Certains versements de redevances 2008 n'ont été effectués par ERDF et encaissés par le receveur qu'au début de 2009.

Le litige entre EDF et le SEY au mois de juillet 2005 au sujet du calcul des redevances R1 et R2, compte tenu que le territoire de la concession est situé sur deux départements (Yvelines et Val d'Oise), qui s'était aggravé en 2006 (contestation devant le tribunal administratif au mois d'août 2006 sur les titres émis par le SEY pour le paiement des redevances 2006 et le solde des redevances 2005) a fait l'objet d'un accord après négociation entre le SEY et la direction d'EDF pour l'année 2007. Cet accord a été maintenu pour l'année 2008.

Ces dispositions ont permis d'obtenir un versement complémentaire de 35 000 € pour les redevances 2007 et 2008.

Il est certain que ce problème va se poser à nouveau en 2009.

PERSPECTIVES D'EVOLUTION

La loi du 8 décembre 2006 (article 33) a mis en place des dispositions tendant à regrouper les autorités concédantes (communes, EPCI) au sein de syndicats départementaux d'électricité.

Pendant l'année 2007, les collectivités concernées devaient, avec l'aide des services préfectoraux, mettre en œuvre toutes les dispositions utiles pour aboutir à ce regroupement.

Ce calendrier a été modifié du fait que les circulaires au Préfet pour l'application de la loi ne sont intervenues qu'en juin et octobre 2007 et qu'en 2008 devaient intervenir les élections municipales.

La Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) a validé le schéma de regroupement suivant:

- Maintien de l'adhésion des communes de Lainville et Montalet le Bois au SMDEGTVO (Syndical départemental du Val d'Oise).

- Maintien de l'adhésion des communes au SIGEIF (Carrières sur Seine, La Celle St Cloud, Chatou, Croissy sur Seine, Maisons Lafitte, Montesson, St Cyr l'Ecole, Vélizy-Villacoublay, Versailles, Le Vésinet et Viroflay).

- Adhésion des communes limitrophes du SIGEIF soit au SEY, soit au SIGEIF (communes de Bois d'Arcy, Fontenay le Fleury, Jouy en Josas, Le Chesnay, Les Loges en Josas).

- Adhésion des autres collectivités au SEY.

- Pour les 23 communes du SIERO (Syndicat Intercommunal d'électricité de la Région d'Orgerus) situation d'expectative : le concessionnaire n'est pas ERDF mais la SICAELY.

Le Préfet a adressé une lettre en janvier et septembre 2008 aux collectivités concernées en leur précisant cet avis et en leur indiquant qu'il serait de bonne administration d'adhérer au SEY et pour certaines d'entre elles au SEY ou au SIGEIF.

A la suite de ces courriers, ont adhéré au SEY :

- arrêté préfectoral du 11 juin 2008 : 5 communes (Chavenay, Feucherolles, Gambaiseuil, Gargenville, Vaux sur Seine), le SIEMA (communes d'Autouillet, Galluis, Grosrouvre, Mareil-le-Guyon, Méré, Les Mesnuls, Montfort l'Amaury, Saint-Germain de la Grange, Vicq) et le SIRE (Aigremont, Les Alluets le Roi, Crespières, Davron, Morainvilliers, Orgeval, Villennes sur Seine).

- arrêté préfectoral du 11 décembre 2008 : 5 communes (Coignières, Gambais, Saint Nom la Bretèche, La Hauteville, Villepreux).

- arrêté préfectoral du 29 décembre 2008 : la CAPY (Ablis, Allainville, Boinville le Gaillard, Orsonville, Paray Douaville, Prunay en Yvelines, Saint Martin de Bréthencourt, Sainte Mesme).

La loi du 8 décembre 2006 (article 33) a mis en place des dispositions tendant à regrouper les autorités concédantes (communes, EPCI) au sein de syndicats départementaux d'électricité.

Pendant l'année 2007, les collectivités concernées devaient, avec l'aide des services préfectoraux, mettre en œuvre toutes les dispositions utiles pour aboutir à ce regroupement.

Ce calendrier a été modifié du fait que les circulaires au Préfet pour l'application de la loi ne sont intervenues qu'en juin et octobre 2007 et qu'en 2008 devaient intervenir les élections municipales.

La Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) a validé le schéma de regroupement suivant:

- Maintien de l'adhésion des communes de Lainville et Montalet le Bois au SMDEGTVO (Syndicat départemental du Val d'Oise).

- Maintien de l'adhésion des communes au SIGEIF (Carrières sur Seine, La Celle St Cloud, Chatou, Croissy sur Seine, Maisons Lafitte, Montesson, St Cyr l'Ecole, Vélizy-Villacoublay, Versailles, Le Vésinet et Viroflay).

- Adhésion des communes limitrophes du SIGEIF soit au SEY, soit au SIGEIF (communes de Bois d'Arcy, Fontenay le Fleury, Jouy en Josas, Le Chesnay, Les Loges en Josas).

- Adhésion des autres collectivités au SEY.

- Pour les 23 communes du SIERO (Syndicat Intercommunal d'électricité de la Région d'Orgerus) situation d'expectative : le concessionnaire n'est pas ERDF mais la SICAELY.

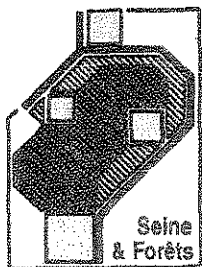
Le Préfet a adressé une lettre en janvier et septembre 2008 aux collectivités concernées en leur précisant cet avis et en leur indiquant qu'il serait de bonne administration d'adhérer au SEY et pour certaines d'entre elles au SEY ou au SIGEIF.

A la suite de ces courriers, ont adhéré au SEY :

- arrêté préfectoral du 11 juin 2008 : 5 communes (Chavenay, Feucherolles, Gambaiseuil, Gargenville, Vaux sur Seine), le SIEMA (communes d'Autouillet, Galluis, Grosrouvre, Mareil-le-Guyon, Méré, Les Mesnuls, Montfort l'Amaury, Saint-Germain de la Grange, Vicq) et le SIRE (Aigremont, Les Alluets le Roi, Crespières, Davron, Morainvilliers, Orgeval, Villennes sur Seine).

- arrêté préfectoral du 11 décembre 2008 : 5 communes (Coignièrès, Gambais, Saint Nom la Bretèche, La Hauteville, Villepreux).

- arrêté préfectoral du 29 décembre 2008 : la CAPY (Ablis, Allainville, Boinville le Gaillard, Orsonville, Paray Douaville, Prunay en Yvelines, Saint Martin de Bréthencourt, Sainte Mesme).



Siège :

MAIRIE DE FOURQUEUX

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE

Exercice 2008

Etabli en application de la loi n°99.586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale

I – DESCRIPTION ET ACTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDES ET DE PROGRAMMATION SIEP « Seine et Forêts »

Le SIEP « Seine et Forêt » est un syndicat intercommunal à vocation unique créé en 1991. Il regroupe 8 communes :

ACHERES, CONFLANS-SAINT-HONORINE, FOURQUEUX, LE MESNIL-LE-ROI, MAISONS-LAFFITTE, MAREIL-MARLY, SAINT-GERMAIN-EN-LAYE et LE PECQ-SUR-SEINE (pour la partie de son territoire situé rive gauche de la Seine), soit un bassin de 140.000 habitants environ.

Le siège du syndicat est fixé à la Mairie de Fourqueux. Le Comité Syndical est composé de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants par commune, soit 16 délégués titulaires et 16 délégués suppléants.

La composition du bureau, modifiée le 12 avril 2001, est la suivante :

- Un président,
- 4 vice-présidents,
- 3 secrétaires,

Le syndicat est actuellement présidé par Monsieur Jacques MYARD, Député -Maire de MAISONS-LAFFITTE.

Depuis la création de cet établissement public de coopération intercommunale, de nombreuses études et réflexions ont pu être menées, portant notamment sur des questions d'urbanisme, d'aménagement, de développement, d'infrastructures de transports.....

Il convient de rappeler que le SIEP a été institué et a pour objet principal la réalisation d'un Schéma Directeur devenu, depuis la loi du 13 décembre 2000, Schéma de Cohérence Territoriale.

Dans ce cadre et dès son origine, le SIEP s'est engagé dans l'élaboration d'un document « d'orientations » qui faisait suite à une analyse diagnostic sur la situation et les perspectives d'évolution et de développement des Communes membres.

Ces études, qui préfiguraient un Schéma Directeur local ont été poursuivies en considération de la révision du SDAURIF.

Au terme de plusieurs années d'études et de réflexions, un projet de Schéma Directeur a été arrêté par le Comité Syndical du SIEP le 07 mars 2001, et, le 21 mars 2002, le Comité Syndical approuvait ce Schéma Directeur. Le 10 juin 2002, le Préfet suspendait le caractère exécutoire du Schéma Directeur considérant que les orientations étaient pour certaines incompatibles avec le Schéma Directeur Ile de France. Le 14 novembre 2002, le Comité Syndical du SIEP, considérant que les observations formulés par l'Etat étaient en opposition totale avec les orientations fixées par le Schéma Directeur, décidait à l'unanimité de le retirer purement et simplement tout en poursuivant les réflexions correspondantes.

Il était également décidé de reprendre ultérieurement l'ensemble de ces travaux en considération de la mise en révision du SDRIF. En effet, les Communes membres du SIEP avaient considéré que le travail important qui avait été effectué ne devait pas être abandonné et que les études réalisées pourraient servir de base de travail pour le futur.

Lors de sa séance du 24 juin 2004, le Conseil Régional a décidé le lancement d'une procédure de révision du SDRIF, qui a été confirmée par décret en Conseil d'Etat du 31 août 2005. Ainsi, dès la fin de l'année 2004, l'ensemble de cette question était réabordé et le SIEP réaffirmait son souhait d'être associé aux travaux de la révision du SDRIF, auprès notamment du Conseil Général des Yvelines. Tout au long de l'année 2005, les réflexions se sont poursuivies et par délibération du 9 décembre 2005, la prescription de l'élaboration d'un SCOT était approuvée.

Depuis cette date et durant toute l'année 2008, les réflexions ont été poursuivies, en liaison avec les Services de l'Etat et les Communes et structures intercommunales riveraines, s'agissant notamment de la définition du périmètre de SCOT. En effet, la Commune de Conflans Sainte Honorine a exprimé le souhait de quitter le SIEP pour rejoindre le projet de Syndicat Mixte Seine Aval qui s'étend jusqu'aux Mureaux. Le SIEP a expressément opposé un refus à cette demande de retrait considérant que réduire le périmètre du SIEP « Seine et Forêts » en ôtant les villes de Conflans voire Achères vidait de sens la cohérence de l'aménagement de cette zone.

Le SIEP « Seine et Forêts » serait en effet « réduit » à des villes dont l'urbanisme est achevé, or les projets de développement et la volonté de revitalisation de la vallée de la Seine qui sont des objectifs nécessaires et légitimes auront de lourdes conséquences pour les communes limitrophes (déplacements, environnements, infrastructures...).

Dans ces conditions, le SIEP « Seine et Forêts » doit être partie prenante dans l'élaboration d'un SCOT en incluant des Communes dans un périmètre pertinent, permettant justement d'étudier les conséquences de ce développement et participer à l'ensemble de la réflexion.

Tout au long de l'année 2008, la délicate question de la détermination du périmètre de SCOT est demeurée prégnante et de nombreuses réunions de travail avec les Services de l'Etat, les élus représentants les Communes et Intercommunalités du secteur Seine Aval ont été organisées afin de rechercher des solutions qui permettent de déboucher tout en garantissant et préservant les intérêts de chacun.

La résolution de ce problème permettra implicitement que les procédures engagées en novembre 2003, relatives à l'élargissement du périmètre du SIEP en considération des demandes d'adhésions des Communes de Chambourcy, Aigremont et l'Etang la Ville soient

poursuivies et achevées. Un arrêté préfectoral devra intervenir pour concrétiser cette opération. A ce jour, cette procédure n'a pas encore abouti.

Parallèlement, l'année 2008 a également été marquée par la poursuite des études préalables à la réalisation d'une aire d'accueil pour les gens du voyage. Initialement un terrain situé sur le territoire de la Ville d'Achères avait été pressenti. Des études de sols avaient été réalisées et les services de la DDASS et de la DRIRE destinataires des conclusions de ces études avaient émis un certain nombre d'observations rendant nécessaires quelques analyses complémentaires.

Fin 2006, la Commune d'Achères a finalement émis un avis défavorable à la poursuite de ce projet. De nouveaux emplacements ont donc dû être recherchés.

Un nouveau site avait été identifié sur le territoire de la Commune de Saint Germain en Laye sur l'emplacement d'une ancienne école aujourd'hui désaffectée. Des réunions de travail, y compris sur site, ont été organisées avec les Services de l'Etat, le SIAPP et la Ville de Paris, propriétaire du terrain.

A l'issue, il est apparu que l'emplacement retenu posait quelques difficultés en considération des projets de restructuration des équipements du SIAPP.

Un autre terrain plus à l'ouest, à proximité de la ferme de la Garenne a été identifié.

Durant toute l'année 2008, là encore, de nombreuses réunions de travail avec toutes les parties intéressées ont été organisées, la Ville de Paris, propriétaire du terrain, le SIAPP, concessionnaire, les Services de l'Etat.....

En considération de l'accord trouvé sur le site et afin d'engager la phase opérationnelle, les quatre Communes concernées, Saint Germain en Laye, le Pecq, Maisons – Laffitte et Mesnil le Roi ont délibéré pour transférer leurs compétences en la matière au SIVOM de Saint Germain en Laye, dans lequel ces mêmes villes sont déjà adhérentes. Le SIVOM « Syndicat à la carte », a créé une nouvelle compétence « Aire d'Accueil des Gens du Voyage » et a engagé les premières études en vue de la réalisation de l'équipement et de sa future gestion.

Enfin, le SIEP a été à nouveau, en 2008, le siège de réflexions et d'échanges sur de nombreux sujets et projets importants qui intéressent notre région : infrastructures de transports routiers (A104, échangeur A14, doublement RN13...) ferroviaires (Grande Ceinture Ouest, RER A.....), équipements structurants (plateforme multimodale du Port Autonome de Paris, hôpital de Chambourcy, refonte Seine Aval.....) des dossiers spécifiques tels que le projet de classement en forêt de protection du massif de Saint Germain en Laye, des prescriptions et révisions des PLU des Communes membres.....

II – ACTIVITE DE L'ANNEE 2008

En 2008, le Comité Syndical s'est réuni à 7 reprises :

- Le 12 février 2008 : séance reportée faute de quorum.
- Le 28 février 2008 ; pour approuver le compte de gestion de l'exercice 2007, élire un Président avant le vote du Compte Administratif 2007, approuver le Compte Administratif 2007, affecter le résultat, approuver le Budget Primitif 2008 et fixer les cotisations syndicales correspondantes, évoquer différents dossiers dont le projet de création de l'aire d'accueil des gens du voyage, la révision du SDRIF, le

périmètre de SCOT, la procédure de classement en forêt de protection du massif de Saint Germain en Laye.....

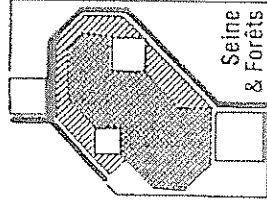
- Le 17 avril 2008 pour installer le nouveau Comité Syndical, élire le Président, déterminer le nombre et élire les Vice Présidents, déterminer le nombre et élire les Secrétaires.
- Le 4 juillet 2008 pour approuver le règlement intérieur, approuver une Décision Modificative au Budget Primitif, poursuivre l'avancement des dossiers de l'aire d'accueil, du périmètre de SCOT, du classement de la forêt de Saint Germain en Laye, évoquer différents sujets dont le prolongement de la Grande Ceinture Ouest, l'implantation d'un hôpital à Chambourcy, le bouclage de l'A104, les problèmes de fonctionnement du RER A.....
- Le 9 Octobre 2008 pour poursuivre l'étude des dossiers de l'aire d'accueil, du périmètre de SCOT, évoquer l'élaboration du PLU de Fourqueux, la mise en révision du PLU de Chambourcy, étudier les projets de restructuration de la circulation routière liés à la refonte de l'usine Seine Aval, le projets de l'A104, le RER A.....
- Le 30 Octobre 2008 en réunion extraordinaire avec les Maires et les délégués des Communes pour débattre de la question du périmètre de SCOT et rendre compte des différents entretiens et séances de travail qui se sont tenus avec les élus représentant le périmètre du Syndicat Mixte du SCOT de l'Haut-Ille et de la Seine Aval.....
- Le 4 décembre 2008 pour évoquer les dossiers de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage, du périmètre de SCOT, la refonte de l'usine Seine Aval.....

III – ELEMENTS FINANCIERS

Sur le plan budgétaire, considérant l'existence de fonds disponibles, à savoir un report 2007 de 86.754,27 €, compte tenu des études déjà engagées et d'autres études à venir, Schéma de Cohérence Territoriale et réalisation de l'aire d'accueil des gens du Voyage, il a été proposé de fixer la participation des Communes à un montant de 0.10 € par habitant, soit une recette globale d'environ 14.000 €.

IV – LE COMPTE ADMINISTRATIF 2008

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2007	Part affectée à l'investissement ou réservée à la collectivité de rattachement	Résultat de l'exercice 2008	Résultat de clôture
Investissement	00,00		00,00	00,00
Exploitation	86 754,27		3 364,82	90 119,09
TOTAL	86 754,27		3 364,82	90 119,09



Siège : Mairie de Fourqueux

Etablissement public de coopération intercommunal
**Syndicat Intercommunal d'Etudes et
de Programmation**

POSTE COMPTABLE : FOURQUEUX

COMPTE ADMINISTRATIF 2008

M 14

Voté par nature

Communes adhérentes

Achères / Conflans-Sainte-Honorine / Fourqueux /
Le Mesnil-le-Roi / Le Pecq / Maisons-Laffitte /
Mareil-Marly / Saint-Germain-en-Laye

Code INSEE	S.I.E.P. BUDGET SIEP	CA	2008
------------	-------------------------	----	------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 10 950,18	G 14 315,00
	Section d'investissement	B 0,00	H 0,00

REPORTS DE L'EXERCICE 2007	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	I 86 754,27 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J (si excédent)

		+	+
TOTAL (réalisations + reports)		10 950,18 = A+B+C+D	101 069,27 = G+H+I+J

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2009 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2009	0,00 = E+F	0,00 = K+L

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	10 950,18 = A+C+E	101 069,27 = G+I+K
	Section d'investissement	0,00 = B+D+F	0,00 = H+J+L
	TOTAL CUMULE	10 950,18 = A+B+C+D+E+F	101 069,27 = G+H+I+J+K+L

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

Code INSEE	S.I.E.P. BUDGET SIEP	CA	2008
------------	-------------------------	----	------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2007)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	89 214,17	563,00	0,00	0,00	87 651,17
012	Charges de personnel	12 600,00	10 387,18	0,00	0,00	2 212,82
014	Atténuation de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		100 814,17	10 950,18	0,00	0,00	89 863,99
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues Fonci	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		100 814,17	10 950,18	0,00	0,00	89 863,99
023	Virement à la sect ^e d'investis. (2)	0,00				
042	Opérations d'ordre entre section (2)	0,00	0,00			0,00
043	Op. ordre intérieur de section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		100 814,17	10 950,18	0,00	0,00	89 863,99
Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2007		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2007)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuation de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	14 059,90	14 315,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits gestion courant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		14 059,90	14 315,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		14 059,90	14 315,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre section (2)	0,00	0,00			0,00
043	Op. ordre intérieur de section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		14 059,90	14 315,00	0,00	0,00	0,00
Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2007		(3) 86 754,27				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

(4) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9)

(8) Le compte 1066 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	563,00		563,00
012	Charges de personnel	10 387,18		10 387,18
014	Atténuation de produits	0,00		0,00
65	Autres charges gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement - Total	10 950,18	0,00	10 950,18

+

D 002 RESULTAT REPORTE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

10 950,18

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45X-1	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement - Total	0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Code INSEE	S.I.E.P. BUDGET SIEP	CA	2008
------------	-------------------------	----	------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges	0,00		0,00
70	Produits des services	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	14 315,00		14 315,00
75	Autres produits gestion courant	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00		0,00
77	Produits Exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement - Total	14 315,00	0,00	14 315,00

	R 002 RESULTAT REPORTE	86 754,27
	=	
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	101 069,27

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45X-2	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement - Total	0,00	0,00	0,00

	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	0,00
	+	
	AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
	=	
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00